

Macron s'enferre dans l'arrogance et le libéralisme

Mardi soir sur TF1, le chef de l'État a opposé une fin de non-recevoir aux propositions de la dirigeante de la CGT Sophie Binet sur les retraites, les licenciements et la nationalisation d'ArcelorMittal. **P. 6**

MERCREDI 14 MAI 2025 | N° 24192 | 2,90 € | www.humanite.fr

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS
L'Humanité

Avec le blocus imposé par le gouvernement israélien depuis le 2 mars, la faim est employée comme arme de guerre contre une population déjà exsangue. La communauté internationale a le devoir de faire cesser ce crime en cours. **P. 2**

NETANYAHOU, L'AFFAMEUR DE GAZA

À Gaza, « une famine délibérément fabriquée » par Israël

PROCHE-ORIENT Les 2 millions de Palestiniens de l'enclave font face à un risque critique de famine. Avec le blocus total imposé par le gouvernement de Netanyahu depuis le 2 mars, la faim est utilisée comme une arme de guerre contre une population exsangue, après dix-neuf mois de bombardements.



Les clichés ont fait le tour du monde. Ils sont insupportables. Des corps faméliques, les yeux creusés par la faim et la soif, des enfants de 6 ans qui en paraissent 2... Benjamin Netanyahu affame la bande de Gaza. Aux dix-neuf mois de bombardements incessants, aux déplacements forcés, au ciblage systématique des écoles et des hôpitaux, le premier ministre israélien, en décrétant le 2 mars l'interruption totale des convois humanitaires (vivres, médicaments, abris et carburant), a mis les Gazaouis « face à un risque critique de famine ». Le dernier bilan des experts en sécurité alimentaire d'une quinzaine d'agences des Nations unies, d'organisations internationales et d'associations est effectivement sans appel : sur les 2,1 millions d'habitants de Gaza, 1,5 million se trouvent aux derniers stades, 4 et 5, de l'échelle IPC (cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). Si rien n'est fait en urgence pour rétablir l'aide humanitaire dans l'enclave palestinienne, 470 000 Gazaouis pourraient être considérés comme étant dans une situation de « catastrophe ».

« Des milliers de camions remplis de fournitures vitales attendent à la frontière, sans pouvoir entrer. »

MAHMOUD ALSAQQA,
OXFAM INTERNATIONAL

« L'utilisation de la famine est une stratégie assumée par le gouvernement israélien dans sa logique de génocide », affirmait ce mardi, lors d'une tournée en Europe, le Dr Mustafa Barghouti, président de l'Association palestinienne de secours médical (lire l'encadré). Invité par le Secours populaire français (SPF) à Paris, ce dernier a rappelé que, « depuis soixante-douze jours, pas un seul morceau de pain, pas une seule goutte d'eau, pas un seul médicament n'a pu entrer à Gaza. Pour Netanyahu, la famine est une arme comme une autre. L'objectif reste d'organiser un nettoyage ethnique et de vider la population de l'enclave palestinienne ».

Depuis plusieurs semaines, l'ensemble des organisations humanitaires alerte sur l'urgence de mettre en œuvre un plan d'action immédiat, sans quoi la généralisation de la famine ferait exploser les cas mortels de malnutrition aiguë. C'est le sens du dernier rapport de Médecins du monde, publié mardi, qui affirme que les niveaux de détresse alimentaire dans la bande de Gaza sont « comparables à ceux observés dans les pays confrontés à des crises humanitaires prolongées s'étalant sur plusieurs décennies », à l'instar du Yémen ou du Niger.

Un constat partagé par Oxfam International. Dans un communiqué publié lundi, Mahmoud Alsaqqa, le coordinateur de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance de l'ONG à Gaza, condamne « une famine délibérée et entièrement fabriquée » par Israël, qui impose « un siège total (...) alors que des milliers de camions remplis de fournitures vitales prêtes à être distribuées attendent à la frontière, à quelques mètres de là, sans pouvoir entrer ». Pour l'ONG, cette stratégie de « militariser l'acheminement de l'aide humanitaire » constitue « une violation flagrante du droit international » et « met en danger les civils ». Elle dénonce surtout « le silence complice de la communauté internationale ».

L'INACTION COUPABLE DU MONDE

La situation dans la bande de Gaza « doit réveiller notre conscience universelle », insiste Henriette Steinberg, la secrétaire générale du Secours populaire français, qui, une nouvelle fois ce mardi, a plaidé pour « la fin immédiate du conflit ». Pour le SPF, « ces images d'horreur ne sont pas acceptables. Le silence n'est plus possible et nous devons informer de la réalité du quotidien à Gaza et en Cisjordanie. Nous devons nous montrer solidaires avec les Palestiniens et soutenir nos partenaires sur place. Rien ne justifie que des femmes, des enfants, la population gazaouie soient victimes de bombardements et expulsés de leurs terres ».



ÉDITORIAL
PAR MAUD VERGNOL



À gauche, Osama Kamal Al Rakab, à Khan Younès, le 14 avril.
En haut, Rahah Iyyad, 12 ans, à Gaza City, le 2 mai. En bas, Mohammed Ali Hennyeh, 13 ans, dans le camp de réfugiés de Bureij, le 12 avril.

Le tic-tac de Gaza

L'histoire jugera les soutiens au génocide en cours à Gaza. Après les bombardements, les déplacements forcés, le gouvernement d'extrême droite israélien utilise la faim comme arme de guerre, avec une cruauté sans limites, qui laisse peu de doutes sur ses intentions. Cette situation terrifiante a beau être rigoureusement documentée par de nombreuses ONG, hier encore par Médecins du monde, les acharnés du soutien inconditionnel à Israël continuent de nier les crimes contre l'humanité en cours.

« Je pense qu'il n'y a pas de famine à Gaza, a osé Arno Klarsfeld. S'il y avait une famine, il y aurait des milliers d'enfants dénutris et maigres comme les images de survivants de camps de concentration, ce n'est pas ce que je vois. » Ce sommet d'obscénité n'est malheureusement pas anecdotique. Passons sur la comparaison suggérée avec les camps nazis, dont ceux qui en usent ne semblent pas réaliser le mal qu'ils font à la mémoire de la Shoah. Mais puisque Arno Klarsfeld et ses amis lepénistes du Rassemblement national font mine de ne pas voir, nous avons choisi de montrer la réalité. Dure, insoutenable. Celle d'enfants gazaouis aux joues creusées, la peau sur les os. À

quel point faut-il être aveuglé par la haine pour ne pas avoir blêmi depuis le début des bombardements israéliens face aux images de mères palestiniennes tenant leur enfant sans vie dans leurs bras ? À Gaza, rapportait une ONG dans *The Guardian* en décembre, 96 % des enfants pensent que leur mort est imminente et 49 % souhaitent mourir.

Nous avons choisi de montrer la réalité. Dure, insoutenable.

Chaque jour compte. Le tic-tac résonne à Gaza. L'inertie des dirigeants européens est insupportable. Ici et là, parfois bien tardivement, des voix s'élèvent et de plus en plus de personnalités osent enfin dénoncer les crimes de Netanyahu. Tant mieux ! Tout ce qui peut contribuer à mettre fin au calvaire des Palestiniens est bon à prendre. Mais il faudra plus que des paroles. L'Union européenne n'a encore formulé aucune menace de sanctions, aucune révision de l'accord d'association avec Israël. Lalâcheté et les bons sentiments sont inefficaces contre la faim. ■

« Les Palestiniens ont-ils les mêmes droits humains que les autres peuples ? s'insurge Mustafa Barghouti devant la longue liste des crimes et atrocités subis par les Gazaouis et les habitants de Cisjordanie. Nous gardons espoir de briser ce blocus afin d'obtenir le passage de convois apportant de la nourriture, de l'eau et des médicaments. Mais les destructions systématiques des centres de soins, de réseaux d'eau et d'égouts, les cadavres et les restrictions provoquent l'apparition de maladies comme l'hépatite causée par la consommation d'eau contaminée. Ces conditions font également resurgir le risque d'épidémies : la polio, le tétanos, la diphtérie. Les soldats israéliens à Gaza ont été

vaccinés, à la différence des enfants palestiniens. La volonté d'un génocide est claire. »

L'armée israélienne a bombardé, dans la nuit de lundi à mardi, l'hôpital Nasser à Khan Younès, tuant un journaliste et plusieurs patients. Benyamin Netanyahu ne recule pas. Au contraire, avec l'appui de sa coalition d'extrême droite, il promet que l'armée israélienne entrera « avec toute (sa) force pourachever l'opération et vaincre le Hamas ». « Il n'y aura aucune situation où nous arrêterons la guerre », a-t-il déclaré lors d'une rencontre avec des soldats réservistes.

Tel-Aviv persiste dans son projet d'annexion de la bande de Gaza. « Nous avons mis en place une administration qui

permettra (aux habitants de Gaza) de partir, mais le problème de notre côté se résume à une seule chose : nous avons besoin de pays prêts à les accueillir. Si nous leur offrons la possibilité de partir, plus de 50 % partiront, et je pense même bien davantage », ose même Benyamin Netanyahu.

Face à un gouvernement israélien sans limites, le président de Médecins du monde, Jean-François Corty, enfonce le clou : « L'inaction des États tiers qui ont les moyens de faire pression sur les autorités israéliennes pour qu'elles lèvent ce siège meurtrier est inacceptable et pourrait être assimilée à de la complicité au regard du droit international. » De son côté, l'Organisation de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a réclamé la levée des blocus « face au risque imminent de famine, à l'effondrement quasi total de l'agriculture et à la possible apparition d'épidémies meurtrières ». Dans ce flot d'atrocités, Mustapha Barghouti a raconté le désarroi d'un père qui a vu son enfant perdre ses deux bras.

« Un silence quand ce dernier lui a demandé si ses membres allaient repousser en grandissant, témoigne-t-il. L'heure est venue de sanctionner le gouvernement israélien, comme la Russie en 2022 après l'invasion de l'Ukraine, et de s'attaquer à l'aide militaire (des pays tiers). Où sont passées les grandes voix européennes qui nous parlaient systématiquement de droit international, de droit des peuples, de droit humanitaire ? » ■

VADIM KAMENKA

SANTÉ GARANTIR DES SERVICES D'URGENCE DANS L'ENCLAVE BOMBARDÉE

De passage en France, l'Association palestinienne de secours médical (PMRS), créée en 1979 et partenaire du Secours populaire français depuis 1982, a rappelé son rôle déterminant « pour garantir des services de santé d'urgence à la population de Gaza ». Malgré les conditions extrêmes, les bombardements

et la mort de plusieurs membres, 61 équipes - soit 400 personnes - sont toujours présentes et assurent près de 300 soins quotidiens en moyenne dans leurs diverses unités. Elles ont dû se réorganiser durant les dix-neuf derniers mois pour couvrir au mieux les besoins des populations, avec sept centres fixes

reconstruits, une vingtaine de points relais établis dans des camps ou des abris et sept cliniques mobiles. Depuis octobre 2023, les équipes de la PMRS ont assuré près de 1 million de consultations, distribué des médicaments, prodigué des soins post-traumatiques et apporté une aide psychologique essentielle.



À Gaza City, le 12 mai. MAR AL-QATTA / AFP

En plein génocide, Emmanuel Macron ne trouve pas les mots

Mardi soir, sur le plateau de TF1, le président français a été interrogé sur la responsabilité de la France face au crime en cours à Gaza. Il a refusé de le qualifier, préférant s'attarder sur le drame humanitaire.

Près de vingt mois après une guerre sans merci contre toute la population ga-zAouie, en réponse aux attaques terroristes menées par le Hamas le 7 octobre 2023, la position diplomatique française, incarnée par le chef de l'État, s'est contentée de voeux pieux et de larmes de crocodile. Loin, très loin du courage et de la dignité élémentaires d'une prise de position nette contre ce qui, preuves à l'appui, s'est révélé à la face du monde : un génocide en direct. Mardi soir, à la fin de son interview télévisée sur TF1, qui portait en partie sur les questions internationales, Emmanuel Macron a été interpellé par un médecin palestinien. En réponse, il a refusé de qualifier

le crime en cours de génocide, préférant s'attarder sur la dénonciation de la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza.

Le 8 mai, le chef de l'État disait laconiquement que « la tragédie devait prendre fin » à Gaza. Le 15 avril, lors d'une visite en Égypte où il s'est rendu au poste-frontière d'Al-Arich, semblant découvrir l'ampleur de la famine, il s'était fendu d'une supplique pour « l'ouverture de tous les points de passage de l'aide humanitaire », assurant que « le calvaire que vivent les populations civiles de Gaza doit prendre fin ». Sans aucun effet.

Le problème, c'est que jamais le chef de l'État ni la diplomatie française n'ont joint la parole aux actes, avec les deux leviers principaux dont ils disposent : la reconnaissance de l'État de Palestine et l'application de sanctions, promptes à être mises en place contre d'autres

pays, mais jamais envisagées contre les membres d'un gouvernement d'extrême droite, suprémaciste, se vantant en actes et en paroles de perpétrer des crimes contre l'humanité. Dernier exemple en date : le « plan de conquête » de Gaza, avec son objectif de déplacement forcé de population.

La France n'a jamais utilisé les deux leviers dont elle dispose : la reconnaissance de l'État de Palestine et l'application de sanctions.

CANNES « REFUSONS QUE NOTRE ART SOIT COMPLICE DU PIRE »

C'est par ces mots que près de 400 acteurs et cinéastes ont conclu une tribune, publiée par *Libération*, avant l'ouverture du Festival de Cannes, condamnant le silence qui prévaut face au génocide en cours à Gaza. « À quoi servent nos métiers si ce n'est à tirer des leçons de l'histoire (...) ? » interpellent les signataires en rendant un hommage appuyé à Fatima Hassouna, photojournaliste palestinienne morte le 16 avril avec dix membres de sa famille sous les bombes israéliennes. L'héroïne de *Put Your Soul on Your Hand and Walk*, documentaire de l'Iranienne Sepideh Farsi présenté dans la sélection de l'Acid (lire page 18), sera l'un des fantômes qui hantera cette édition. « Osons regarder [le réel] collectivement avec la précision du cœur pour qu'il ne puisse plus être silencieux et couvert. » Parmi les signataires : Costa-Gavras, Ruben Östlund, Mike Leigh, Alain Guiraudie, Alice Diop, Aki Kaurismäki, Pedro Almodovar, Boris Lojkine, David Cronenberg, Xavier Dolan, Jonathan Glazer, l'Israélien Nadav Lapid, Richard Gere, Susan Sarandon, Viggo Mortensen, Javier Bardem, Leïla Bekhti...

Lorsque la Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt internationaux contre Benyamin Netanyahu, son ministre de la Défense (et des responsables du Hamas depuis exécutés), le gouvernement français s'est empressé de préciser que Paris ne se soumettrait pas à ses obligations. Encore aujourd'hui, sur le site du ministère des Affaires étrangères, on peut lire que « de telles immunités s'appliquent au premier ministre Netanyahu et aux autres ministres concernés et devront être prises en considération si la CPI devait nous demander leur arrestation ». Et de justifier cette violation du droit international par « l'amitié historique qui lie la France à Israël, deux démocraties attachées à l'État de droit ».

Les propos tenus par Emmanuel Macron le 9 avril, où il estimait que la France « doit aller vers une reconnaissance » de l'État de Palestine « dans les prochains mois », portent là encore la marque de l'ambiguïté. Car celle-ci, qui pourrait intervenir lors de la conférence internationale sur la Palestine prévue le 2 juin aux Nations unies coorganisée par la France et l'Arabie saoudite, reste conditionnée à une reconnaissance mutuelle d'Israël par plusieurs pays du Moyen-Orient, notamment l'Iran. Irréaliste dans un contexte où le gouvernement israélien menace ouvertement Téhéran et intervient militairement dans la région (Liban, Syrie).

De son côté, Benyamin Netanyahu n'a eu de cesse d'humilier Emmanuel Macron. Après que ce dernier a évoqué une possible reconnaissance de la Palestine, celui-ci a menacé « d'annexer les colonies de Cisjordanie ». Depuis 2017, le chef de l'État appelle Israël à « cesser la colonisation » du territoire. Avec les résultats que l'on sait. ■

BENJAMIN KÖNIG

«Quelle belle école de l'hypocrisie et du mensonge que l'éducation religieuse!»

Albert Jacquard

L'HOMME DU JOUR



FRANCK DEROUAIS/SPA

Daniel Freund

Il est député européen Vert et s'étonne des générées subventions de l'Union européenne (UE) dont continue de bénéficier Elon Musk. L'Allemand Daniel Freund, qui chiffre à plusieurs centaines de millions d'euros les soutiens toujours accordés à l'oligarque états-unien, revendique « l'arrêt immédiat » de ces versements d'argent public. Il s'insurge que le personnage, qui est un supporter affiché de l'Alternative für Deutschland (AfD, extrême droite allemande) et se positionne, de fait, comme « un ennemi de l'Europe et de ses valeurs », puisse ainsi continuer de bénéficier des mannes de Bruxelles. Il insiste en particulier sur le versement de quelque 159 millions d'euros à une filiale de Tesla spécialisée dans la mise en place de stations de charge pour véhicules électriques, par le biais du programme baptisé « Connecting Europe » (connecter l'Europe). Il dénonce également le contrat de 177 millions d'euros passé avec SpaceX, autre pilier de l'empire Musk, pour le transport de satellites du programme européen Galileo. Le choix d'utiliser le lanceur états-unien a été fait alors que l'Union européenne dispose d'un outil adéquat et performant avec les fusées Ariane.

Si Daniel Freund ne revient pas sur le somptueux tapis rouge déroulé déjà par les précédentes autorités de Berlin et par Bruxelles à l'occasion de l'installation de la gigafactory de Tesla à proximité de la capitale allemande en 2022, il déplore la poursuite de la soumission européenne au moment où la guerre commerciale déclenchée par Donald Trump fait rage et menace les industries de l'UE. Le député brandit le respect d'un principe simple : « Pas d'argent européen pour les ennemis de l'Europe. » ■

BRUNO ODENT

L'œil de Gros

UKRAINE, CACHEMIRE, PKK
YÉMEN, CONFLIT CHINE-USA ...

DES RISQUES
DE PAIX PARTOUT !



Gros

LA BONNE NOUVELLE Chlordécone : l'État condamné à indemniser deux ouvrières

C'est une première étape qui ouvre la voie à une reconnaissance pour des milliers de victimes du chlordécone. Dans une décision rendue le 12 mai, le tribunal administratif de Martinique a condamné l'État français à verser 10 000 euros à deux ex-ouvrières agricoles pour leur exposition chronique à cet insecticide. Utilisé en masse en Martinique et en Guadeloupe de 1972 à 1993, ce pesticide ultratoxique a des conséquences néfastes pour la santé humaine. Les juges ont admis que les deux requérantes,

qui ont travaillé pendant des années dans des bananeraies martiniquaises, ont subi le risque de développer des maladies graves dans le cadre de leurs « travaux d'épandage manuel du chlordécone dans les zones de cultures, sans matériel de protection ». En mars 2025, la cour administrative d'appel de Paris a, de son côté, estimé que « l'État a commis des fautes ». Ce dernier devra désormais indemniser les victimes du chlordécone démontrant un préjudice moral d'anxiété avéré. ■

BÉRÉNICE PAUL

► L'ACTUALITÉ SUR L'HUMANITÉ.FR

Migrants Au large de l'Afrique de l'Ouest, l'océan Atlantique est devenu un cimetière humain. Dans une enquête parue mardi 13 mai, l'ONG Environmental Justice Foundation livre des témoignages poignants de candidats à la traversée et réclame de l'Union européenne, des autorités sénégalaises et des industriels de la pêche la fin de cette horreur.

Discriminations France Stratégie a publié, lundi 12 mai, son premier rapport sur les stéréotypes de genre depuis onze ans. Les résultats de l'enquête démontrent que « les avancées sont restées limitées » et que « les stéréotypes de genre demeurent fortement ancrés et les inégalités persistantes, notamment du fait d'une action publique insuffisamment ciblée sur les causes profondes de ces inégalités ». ■



BRUNO ODENT/SPA

LE BILLET DE MAURICE ULRICH

Il le fait

« Il est plutôt joli garçon, l'assassin de papa »... Voilà que des commentateurs commencent à avoir pour Donald Trump les yeux de Chimène dans cette réplique parodique du *Cid*, ou, dit autrement, « continue Donald, on ne te hait point ». Dans *les Échos*, Dominique Seux, qui nous sert tous les matins sur France Inter, radio publique, un petit déjeuner libéral, histoire de nous caler le cerveau pour la journée, titre son éditorial : « Trump, pas 100 % négatif ». Il est indéniable, écrit-il, que « sur certains sujets la Maison-Blanche appuie là où ça fait mal : le niveau de la dette, l'effort insuffisant de défense des Européens, les dangers que fait courir le rouleau compresseur chinois, les dérives wokistes (le mot se discute, pas le phénomène) ». Dans *le Figaro*, le chroniqueur Renaud Girard résume ainsi son propos : « Ceux qu'il critique sont aussi ceux qui disent qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. » Comment dit-on déjà ? Ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent. Ou bien, ce dont ils rêvaient, Trump le fait. ■



COUP DE PROJECTEUR

Pas de pétrole pour les colons

Le fonds souverain de la Norvège, le plus important au monde, qui gère plus de 1,6 milliard d'euros d'actifs sur la planète, a revendu ses participations dans le groupe israélien Paz Retail and Energy. Celui-ci « contribue à la violation du droit international » dans les territoires palestiniens occupés par Israël, a expliqué le conseil d'éthique de la Banque de Norvège, qui gère le fonds : Paz possède neuf stations-service dans des colonies illégales en Cisjordanie et de ce fait « contribue à leur perpétuation ». Pour le fonds, cette situation génère « un risque inacceptable » de participer « à de graves violations des droits des personnes en temps de guerre ou de conflit ». Qu'en pensent les multinationales françaises (BNP Paribas, Alstom, Vinci, Carrefour, etc.) qui sont impliquées dans des investissements similaires ? ■

Macron occupe l'antenne pour dire non

Dix mois après l'échec de la dissolution, qui a fait perdre à la majorité présidentielle 73 parlementaires jusqu'à la transformer en minorité, Emmanuel Macron entendait remonter la pente par des séquences « événements » à l'occasion d'une émission consacrée aux « défis de la France » diffusée en direct sur TF1 ce mardi. Face à lui : Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, Robert Ménard, maire de Béziers, Agnès Verdier-Molinié, économiste ultralibérale, et des représentants de la jeunesse, comme la journaliste Salomé Saqué ou le youtubeur Tibo InShape. Tout juste entré sur le plateau, le chef de l'État s'est montré offensif face à un pays qui, selon lui, « se caractérise par une forme de pessimisme sur lui-même ». « Je crois que, tous ensemble, nous avons essayé de tenir face aux crises », a-t-il ajouté, se disant « prêt à répondre de ce qui a été fait » depuis son élection en 2017. Si l'annonce d'un référendum était attendue, son annonce éventuelle n'a pas eu lieu avant que ces pages soient bouclées.

D'abord interrogé sur la question de la guerre en Ukraine, le président de la République a affirmé cette « volonté » : « Prendre de nouvelles sanctions en liaison avec les États-Unis » si la Russie « confirme le non-respect » de l'accord de trêve. Reste un certain flou sur leur nature, le président se contentant de citer ce qui ne se fera pas. À savoir, une utilisation des avoirs russes gelés. « Nous n'avons pas le cadre légal pour le faire », a-t-il affirmé, précisant cependant que les intérêts dégagés de ces avoirs ont été utilisés pour financer les aides à l'Ukraine. Tout en déclarant ne pas souhaiter « déclencher une troisième guerre mondiale », Emmanuel Macron a affirmé que la France allait continuer à « former, équiper, accompagner l'Ukraine (...) pour qu'elle ait une armée solide » tout en proposant, avec « tous les alliés qui sont prêts », des « forces de réassurance prépositionnées le long de la ligne de front, dans des endroits qui sont clés pour mener des opérations conjointes ».

FIN DE NON-RECEVOIR SUR LA TAXATION DES PATRIMOINES

Par la suite, les sujets économiques et sociaux nationaux ont animé les débats. Alerté par Sophie Binet sur les 400 plans de licenciement recensés par la CGT sur tout le territoire et sur la situation bien précise d'ArcelorMittal, le président a refusé la possibilité de nationaliser, tout en glissant pourtant ne pas avoir de dogme sur la question. « Non, je ne vais pas nationaliser Arcelor, ce serait dépenser des milliards d'euros, a-t-il répondu. Nationaliser une entreprise qui n'arrive pas à s'installer sur un marché, ce n'est pas une bonne utilisation de l'argent. C'est mentir aux gens de leur dire que la nationalisation est le remède. » Plutôt que d'apporter une réponse qui soit à la hauteur à la désindustrialisation qui frappe le pays comme tout le continent européen, le président s'est contenté d'un exercice d'autosatisfaction : « Cette situation, je ne la sous-estime pas. Néanmoins, la politique que je mène depuis 2017

ÉLYSÉE Lors d'une émission censée répondre aux « défis de la France », le président de la République a défendu son action et refusé tout référendum sur l'abrogation de la réforme des retraites. Face à Sophie Binet, il a également écarté la nationalisation du groupe sidérurgique ArcelorMittal.



Emmanuel Macron face à Gilles Bouleau sur TF1, mardi 13 mai. LUDOVIC MARIN/AFP

a permis d'enrayer la baisse du nombre d'emplois industriels (...). On a baissé de 2 points le taux de chômage dans notre pays, on est le pays le plus attractif d'Europe ! » « Ce que je constate à travers vos réponses, c'est que, encore une fois, vous refusez d'affronter les multinationales », a asséné, en retour, Sophie Binet.

Le sujet de la réforme des retraites a ensuite été abordé à l'initiative de la secrétaire générale de la CGT. « Pourquoi vous acharner à imposer cette réforme ? » l'a-t-elle interrogé, lui demandant d'organiser un référendum sur l'abrogation de cette loi portant l'âge de départ à 64 ans. « La réponse est non », a tranché le président de la République.

« Cette réforme permettra de dégager environ 17 milliards d'euros, s'est-il défendu, s'entêtant pour maintenir cette réforme largement rejetée par les Français. Si on abroge cette réforme, chaque année, il y a une dizaine de milliards d'euros à trouver. Si c'est la retraite à 60 ans, c'est 28 milliards. Cet argent, on ne l'a pas et on ne sait pas le trouver. » Face à cet argument fallacieux, Sophie Binet a de son côté brandi la possibilité de mettre en place une taxe Zucman, qui vise à imposer les patrimoines en France de plus de 100 millions, ce qui permettrait de faire rentrer dans les caisses de l'État 20 milliards d'euros par an. Fin de non-recevoir de la part du chef de l'État. « Nous sortons de cette discussion sans aucune annonce pour améliorer la situation des Français », s'est désolée la syndicaliste. Seule intention évoquée par Emmanuel Macron : son souhait d'organiser une « conférence sociale sur » le « mode de financement de notre modèle social ». Encore un conclave pour rien ? ■

ANTHONY CORTES



François Bayrou et Bétharram, le mensonge jusqu'à la lie

COMMISSION D'ENQUÊTE Après des semaines de dénégations et de contradictions sur sa connaissance de faits de violence au sein de l'établissement catholique basé dans son fief des Pyrénées-Atlantiques, le premier ministre est auditionné ce mercredi, à l'Assemblée nationale.

Après le temps des mensonges, l'heure de vérité ? Ce mercredi, François Bayrou sera entendu à l'Assemblée nationale par la commission d'enquête parlementaire sur les « modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires ». À cette occasion, le premier ministre va devoir s'expliquer sous serment sur ses nombreuses déclarations contradictoires et mensongères autour de l'affaire Bétharram, du nom de l'établissement privé mis en cause par de très nombreux anciens élèves et basé sur ses terres des Pyrénées-Atlantiques. Plus de 200 plaintes ont été déposées pour des décennies de violences physiques et sexuelles extrêmes. Pourtant, le centriste s'entête à affirmer qu'il n'a jamais été mis au courant de ces agissements.

Ministre de l'Éducation nationale de 1993 à 1997, élu député des Pyrénées-Atlantiques à cinq reprises depuis 1986, ex-président du conseil général de 1992 à 2001 et aujourd'hui maire de Pau, à seulement 20 kilomètres de Bétharram, François Bayrou a occupé toutes les responsabilités possibles à proximité de l'établissement. Sur le plan personnel, il est également père d'une ancienne élève de Bétharram, Hélène Perlant, qui a récemment témoigné y avoir subi des violences. Auprès de Mediapart, celle-ci a d'ailleurs relaté une rencontre entre son père et le juge Mirande en 1998, chargé de l'enquête sur le père Carricart, ex-directeur de l'établissement alors mis en examen pour viol. Lors de ce moment d'échange, François

Bayrou aurait, à l'en croire, été mis dans la confidence de l'instruction. Un témoignage qui met à mal la version du Béarnais. Depuis juillet 2024, ce dernier assure en effet que « jamais personne ne [l'a] alerté sur ce sujet ». « Vous imaginez bien que si quelqu'un m'avait indiqué des faits de cet ordre, jamais mes enfants n'y auraient été scolarisés », déclarait-il au Point l'été dernier.

Bien des éléments disent pourtant tout le contraire. L'épouse du chef du gouvernement, Elisabeth Bayrou, qui a enseigné le catéchisme dans l'établissement catholique, a été mise en cause à la fin du mois de février par une ancienne professeure de mathématiques, Françoise Gullung, qui assure lui avoir demandé d'intervenir au mitan des années 1990 alors qu'un élève se faisait « cogner » par un membre de l'encadrement. À la suite de cet épisode, cette dernière n'a cessé d'alerter dans la presse, mais aussi dans le cadre d'un rapport rédigé en avril

1996 par l'inspecteur d'académie et... commandé par François Bayrou lui-même, qui occupait la Rue de Grenelle. Qu'importe, le Palois choisit de s'entêter : « On dit des choses toujours plus insupportables les unes que les autres, toujours plus invraisemblables. Ces protagonistes, je ne les connais pas, ma femme ne les connaît pas non plus », s'est-il alors défendu à la suite des dernières déclarations de Françoise Gullung.

« MISÉRABLE POLÉMIQUE POLITICIENNE »
Une stratégie constante du locataire de Matignon. Interpellé dans l'Hémicycle par le député du Val-d'Oise et corapporteur de la commission d'enquête Paul Vannier, le 11 février, François Bayrou ■■■

■■■ insiste : « Je n'ai évidemment jamais, au grand jamais, été informé de quoi que ce soit en matière de violences, a fortiori de violences sexuelles. » « La méthode est maintenant très bien connue des Français : dès que quelqu'un occupe des responsabilités, on s'ingénie à inventer de toutes pièces des scandales », ose-t-il, comme pour faire diversion.

Pour se sortir tant bien que mal du pétrin dans lequel celui-ci s'embourbe par son déni, François Bayrou a même tenté, quelques jours plus tard, de charger le gouvernement dirigé par le socialiste Lionel Jospin entre 1997 et 2002, arguant que si lui ne savait rien, « d'autres savaient ». Au même moment, une information fuite dans les médias : trois signalements écrits auraient été adressés entre 1998 et 2000 à la ministre de la Justice de l'époque, Élisabeth Guigou, la prévenant d'une possible affaire de grande ampleur au sein de l'établissement catholique de Notre-Dame de Bétharram. « Le procureur général a tenu informée la chancellerie sur ces affaires à quatre reprises dans l'année 1998. Il l'a fait téléphoniquement le jour de l'incarcération et il l'a fait ensuite à trois reprises par écrit, en signalant la gravité des faits », a immédiatement embrayé François Bayrou devant l'Assemblée, tout heureux de pouvoir tenter de se défausser. « Dans cette affaire, le gouvernement au sein duquel j'ai eu l'honneur d'assumer les fonctions de ministre de la Justice (...) a fait son travail et l'institution judiciaire a fait le sien, en toute indépendance », s'est cependant défendue l'ancienne garde des Sceaux socialiste, dénonçant une « misérable polémique politique ».

LES FAITS PARLENT D'EUX-MÊMES

Le 10 avril, l'étau se resserre malgré tout autour de François Bayrou. Auditionnés par la commission d'enquête, le juge d'instruction Christian Mirande et le gendarme Alain Hontangs, chargé des investigations menées sur le père Carricart, rapportent les « sollicitations » de François Bayrou pendant l'affaire. Le lendemain, auprès de Mediapart, Robert Matrassou, à l'époque membre de la section de recherches de la gendarmerie de Pau, confirme : « Oui, Hontangs m'a dit sur-le-champ après la présentation [du père Carricart en 1998] : "Bayrou est intervenu, Mirande me l'a dit." »

Malgré ces éléments accablants, le premier ministre ne flanche pas et reste solidement ancré à Matignon. Et, pour cause, les parlementaires lui demandant des comptes sur ses mensonges sont bien rares au-delà des rangs de la gauche, préférant préserver une prépondante stabilité parlementaire plutôt que d'exiger l'exemplarité du chef du gouvernement. Du côté des médias, même passivité. Illustration : mi-février, le directeur du Figaro, Alexis Brézet, dénonce « une gigantesque opération de déstabilisation politique orchestrée par le procureur Mélenchon et le grand inquisiteur Edwy Plenel », tandis que l'AFP parle un temps de simples « soupçons proférés par la gauche d'avoir menti », comme relevé par l'émission Rhinocéros du média en ligne Blast. Les faits parlent pourtant d'eux-mêmes : le mensonge devant la représentation nationale est avéré. Un homme d'État en tirerait toutes les conclusions. ■

ANTHONY CORTES



François Bayrou s'expose à cinq années de prison et 75 000 euros d'amende en cas de parjure. LUDOVIC MARIN/AFP

Mentir au Parlement, un pari risqué

Un faux témoignage devant une commission d'enquête est un délit pénal. Pourtant, certaines personnalités se risquent malgré tout au parjure. Quand d'autres préfèrent ignorer délibérément les convocations devant la représentation nationale.

C'est toujours plus simple de dire la vérité. Surtout devant une commission d'enquête parlementaire. Notamment parce que le mensonge devant une telle instance constitue un délit pénal. François Bayrou, comme toute personne s'exprimant sous serment devant les députés, s'expose en effet à cinq années de prison et 75 000 euros d'amende en cas de parjure. La parole du premier ministre, auditionné ce mercredi dans le cadre de la commission d'enquête liée à l'affaire Bétharram, sera donc décortiquée au mot près. D'abord parce qu'un chef de gouvernement doit moralement la vérité à la représentation nationale, qui contrôle son action. Et surtout parce qu'un mensonge de plus devant des « parlementaires enquêteurs » réunis en commission constituerait tout simplement le viol de la loi.

Le maire de Pau devra donc se montrer précis et transparent. Et pour cause, selon la jurisprudence de la Cour de cassation, « la constitution du délit de faux témoignage suppose l'affirmation d'un fait inexact, la négation d'un fait véritable ou une omission volontaire ». Cette règle n'est d'ailleurs pas propre à la V^e République et a été instituée dès 1914. Pour autant, une seule personne a été condamnée pour faux témoignage. En 2018, le pneumologue Michel Aubier, chef de service à l'hôpital Bichat de Paris, avait répondu n'avoir « aucun lien d'intérêt

avec les acteurs économiques » devant une commission d'enquête sur la pollution de l'air. Problème : Michel Aubier était également médecin-conseil de l'entreprise Total, pour une rémunération de 50 000 euros par an. Ce mensonge, transmis à la justice, lui a valu condamnation.

AURORE BERGÉ VISÉE PAR LA JUSTICE

Cet exemple, s'il dissuade de mentir, n'empêche pas tous les parjures. Notamment parce que les parlementaires, parfois, renoncent à saisir le parquet. En 2012, Frédéric Oudéa, alors président de la Société générale, avait affirmé devant les sénateurs enquêtant sur l'évasion fiscale que sa banque n'avait plus rien à voir avec les paradis fiscaux. Un mensonge mis en lumière par le scandale des Panama Papers. Le rapporteur de la commission, le communiste Éric Bocquet, s'était alors activé pour

Selon la Cour de cassation, « la constitution du délit de faux témoignage suppose l'affirmation d'un fait inexact, la négation d'un fait véritable ou une omission volontaire ». ■

transmettre les éléments à la justice, ce que le bureau du Sénat avait refusé. En 2023, le Sénat a toutefois signalé les propos de Karim Tadjeddine. Le directeur associé de McKinsey France avait affirmé, sous serment, devant la commission d'enquête sur les cabinets de conseil que l'entreprise payait l'impôt sur les sociétés en France, alors qu'elle n'avait rien payé au fisc en dix ans. Finalement, l'infraction a été jugée insuffisamment caractérisée.

D'autres affaires sont en cours. Y compris contre des membres du gouvernement. En janvier 2025, une information judiciaire a été ouverte contre Aurore Bergé, qui, en tant que ministre des Familles, avait récusé tout lien personnel avec Elsa Henry, déléguée générale de la Fédération française des entreprises de crèches, lors de son audition sur le modèle économique de ces établissements. Par ailleurs, la justice a estimé ce mardi que l'ancien secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler n'avait pas commis d'infraction en refusant de se présenter devant la commission d'enquête sur le dérapage budgétaire, alors qu'un refus peut être puni par la loi. Ce mercredi, le milliardaire Bernard Arnault pourrait d'ailleurs ignorer la convocation du Sénat au sujet des aides publiques aux entreprises. Une autre lui serait alors envoyée, avant possible transmission à la justice... ■

AURÉLIEN SOUCHEYRE

Ni tapis rouge ni escalier du palais de justice. C'est en l'absence de Gérard Depardieu que la 10^e chambre du tribunal correctionnel de Paris a rendu son délibéré, mardi 13 mai, après le procès sous haute tension qui s'était tenu, fin mars, à la suite d'accusations d'agressions sexuelles portées par deux femmes, sur le tournage du film *les Volets verts*, en 2021. Reprenant presque intégralement les réquisitions du parquet, qui avait estimé que les agressions étaient parfaitement constituées et « intentionnelles », la justice a condamné le comédien à dix-huit mois de prison avec sursis, une peine d'inéligibilité de deux ans, et l'inscription au fichier des auteurs d'infractions sexuelles. L'ex-« monstre sacré » du cinéma français est officiellement reconnu comme un agresseur sexuel. Et ce même si son conseil, M^e Jérémie Assous, a indiqué qu'il ferait appel de cette décision.

« Je suis émue, satisfaite, et même fière », a réagi Amélie K., seule des deux plaignantes présentes ce mardi au tribunal. « Cela a été long, douloureux, l'émotion était là tout le temps, et les quatre jours du procès ont été très éprouvants. Porter plainte, c'est stressant, c'est une épreuve, mais cela vaut le coup. L'invite toutes les victimes à le faire. Aujourd'hui, la justice a été rendue, j'ai seulement senti qu'elle a bien fait son travail. » Pour justifier sa décision, assortie de l'obligation de verser aux parties civiles un peu plus de 30 000 euros d'indemnisation, le président de la 10^e chambre, Thierry Donard, a notamment pointé « les déclarations constantes, réitérées et circonstanciées » des plaignantes, les comparant aux « incohérences » de celles du prévenu. Lors de l'audience, la

Gérard Depardieu et sa défense « outrancière » condamnés

JUSTICE Le comédien a écopé, mardi, de dix-huit mois de prison avec sursis pour des agressions sexuelles dénoncées par deux femmes sur le tournage des *Volets verts*, en 2021. L'attitude pendant l'audience de son avocat, M^e Assous, a aussi été sanctionnée par le tribunal.

décoratrice de 54 ans avait raconté en détail son agression. « Il a refermé ses jambes sur moi, m'a attrapée, a mis les mains sur mes hanches, m'a malaxée devant, derrière, autour. (...) Et il m'a dit, avec ses yeux rougis, tout énervé, excité : "Viens toucher mon gros parasol, je vais te le frotter dans la chatte." »

« VICTIMISATION SECONDAIRE »

La seconde plaignante, Sarah (le prénom a été changé), qui accuse le comédien de lui avoir touché les fesses et la poitrine à trois reprises sur le même tournage, avait aussi relaté les conséquences qui s'étaient abattues

sur elle, après avoir dénoncé les faits. « On lui a demandé de s'excuser et à partir de là, il a été affreux, il me hurlait dessus. J'étais très mal, j'avais l'impression d'avoir fait quelque chose de mal. » La jeune femme de 34 ans avait aussi fustigé, à l'audience, l'attitude de la défense de Gérard Depardieu, qui l'avait traitée de « menteuse », niant toute agression sexuelle. « Je tiens à ce qu'on entende la vérité et qu'on arrête de minimiser les faits », avait lancé Sarah au tribunal. Elle a été entendue ce mardi, le parquet ayant reconnu que les victimes devaient être indemnisées non seulement pour le préjudice moral lié

aux agressions sexuelles, mais aussi, spécifiquement, pour la « victimisation secondaire » engendrée par l'attitude « aggressive » et les « propos outranciers et humiliants » de M^e Assous à leur encontre, « portant atteinte à la dignité des personnes ou visant à les intimider ». Une condamnation inédite.

« Cette reconnaissance de la maltraitance de prétoire est très importante pour nous. J'espère que ça découragera les agresseurs », a souligné M^e Carine Durrieu Diebolt, l'avocate d'Amélie K., qui s'est félicitée d'une « belle décision », « capitale pour ces deux femmes, mais aussi pour toutes les autres victimes de Gérard Depardieu ». « J'espère que c'est la fin de l'impunité », a lâché l'avocate, qui défend également la comédienne Charlotte Arnould. Dans ce dossier né de la plainte de l'actrice pour viol en 2018, le parquet de Paris a requis un procès dont la date n'est pas encore fixée.

APPEL AUX PROFESSIONNELS DU 7^e ART

Moins provocant qu'il y a deux mois, M^e Jérémie Assous a regretté « une négation des droits de la défense ». « À partir du moment où vous êtes mis en cause dans une affaire d'agression sexuelle, vous êtes automatiquement condamné. Et quand vous tentez de remettre en cause ces accusations, on qualifie ça de violences supplémentaires... » Dans un communiqué, la Fondation des femmes a salué le « signal clair » envoyé par la justice – « nul n'est au-dessus des lois, pas même les personnalités les plus influentes » – et qualifié d'« avancée majeure » la reconnaissance du préjudice lié à la « défense particulièrement violente » choisie par l'accusé.

Devant la salle d'audience, l'avocate d'Amélie a, elle, lancé un appel aux professionnels du 7^e art. « C'est l'ouverture du Festival de Cannes, et j'ai entendu plusieurs personnalités défendre Gérard Depardieu. J'aimerais que le milieu du cinéma ait une pensée pour ses victimes. » ■



« Je suis émue, satisfaite, et même fière », a réagi Amélie K. (au centre), l'une des deux victimes, à l'énoncé du verdict, le 13 mai.

ALEXANDRE FACHE



Les établissements publics représentent les deux tiers de l'offre en zone rurale. JEAN-MICHEL DELAGE/HANS LUCAS/AFP

Les Ehpad publics massivement dans le rouge

SANTÉ La Fédération hospitalière de France a dévoilé, mardi, les résultats de son enquête sur la situation financière de plus de 800 maisons de retraite. Résultat : un déficit de près de 2 milliards d'euros sur trois ans. Elle regrette un traitement différencié avec le privé.

Pour la troisième année consécutive, les Ehpad publics sont en situation de déficit généralisé : 70 % de ces établissements sont dans le rouge. Or, dans certains territoires, ces structures sont parfois la seule offre disponible pour accompagner le grand âge, et notamment des personnes souvent isolées et précaires. « Aujourd'hui, la situation s'aggrave et ce, non pas pour des erreurs de gestion mais parce que leur cadre financier est à bout de souffle. Il ne s'agit pas d'un accident passager mais d'une crise structurelle », alerte Zaynab Riet. La déléguée générale de la Fédération hospitalière de France (FHF) donne ainsi le ton de l'enquête 2024, menée dans plus de 800 Ehpad publics : « D'ici à 2028, 100 % pourraient se trouver en situation de déficit. »

Au total, sur les trois dernières années d'exercice, les déficits cumulés représentent un montant de presque 2 milliards d'euros. Globalement, le déficit moyen se situe à 3 104 euros, ce qui correspond, pour un Ehpad de

100 places, à un manque à gagner de plus de 300 000 euros. S'il existe des causes profondes à cette crise, notamment l'inflation, qui bloque déjà tout développement de projets et de recrutement, « des contraintes spécifiques pénalisent les Ehpad publics », estime Marc Bourquin, conseiller stratégie parcours, proximité, autonomie et territoires, auprès de la délégation générale.

DES MESURES POURRAIENT ÊTRE PRISES RAPIDEMENT

La FHF pointe notamment des « distorsions sociofiscales entre secteurs privé et public ». Elle dénonce ainsi le fait que les établissements ou services médico-sociaux (ESMS) « n'ont pas bénéficié d'abattements fiscaux depuis 2019, qu'ils doivent assurer seuls les coûts des arrêts maladie sans bénéficier des indemnités journalières et surtout qu'ils soient encore les seuls à ne pas être exonérés des taxes sur les salaires ». Sans pour autant se positionner en faveur de cette politique économique libérale, destructrice du financement

des services publics, la FHF formule des mesures qui pourraient être prises rapidement.

Selon elle, il s'agirait de compenser intégralement l'impact de la hausse des cotisations jusqu'en 2028, puis d'objectiver et rendre publics les écarts sociofiscaux sur les charges assises sur les salaires, qui pénalisent les Ehpad publics, pour en tenir compte dans leur tarification. La FHF appelle aussi le gouvernement à mettre en œuvre la loi de programmation pluriannuelle dont le principe avait été adopté dans la loi bien vieillir, mais qui n'est toujours pas entrée en vigueur. « Si ces mesures ne sont pas prises nous craignons réellement la disparition de l'offre publique médico-sociale sur une majorité des territoires », alerte Zaynab Riet. Pour rappel, les Ehpad publics représentent les deux tiers de l'offre en zone rurale. Cependant, la FHF ne propose pas explicitement un modèle de financement solidaire sur le long terme, quand la CGT action santé sociale réclame de longue date le 100 % Sécurité sociale. ■

SCARLETT BAIN

LA CHRONIQUE FÉMINISTE DE VIOLAINE DE FILIPPIS-ABATE AVOCATE



Pour une justice sans hiérarchie

Gérard Depardieu a été jugé coupable de deux agressions sexuelles commises sur le tournage du film *les Volets verts* en 2021. Il a été condamné à dix-huit mois de prison avec sursis, sans obligation de soins. L'acteur a d'ores et déjà annoncé son intention de faire appel. Cette décision nous renvoie à l'une des interrogations lancinantes des victimes de violences sexuelles : faut-il déposer plainte ? Le dépôt de plainte est un droit dont dispose chaque personne, mais n'est en rien une obligation. Il est certain que déposer plainte demeure précieux, car ces signalements peuvent permettre à la justice d'établir des raccourcissements essentiels. Toutefois, cette démarche reste un choix personnel au regard de ce qu'elle représente en termes de violences psychiques, compte tenu des défaillances actuelles dans les prises en charge judiciaires.

Rappelons sur ce sujet que la France a été condamnée le 24 avril 2025 par la Cour européenne des droits de l'homme, notamment pour dégradation de l'état de santé d'une plaignante durant l'enquête et manquements à l'obligation de protéger sa dignité « en l'exposant à des propos culpabilisants, moralisateurs et véhiculant des stéréotypes sexistes propres à décourager la confiance des victimes dans la justice ». Par ailleurs, la condamnation de Depardieu fait figure d'exception lorsqu'on sait que les classements sans suite s'élèvent à 86 % des plaintes pour agression sexuelle et 94 %

Combien de milliers d'agresseurs dont les actes sont classés sans suite ?

dans les cas de viol, principalement par manque d'investigations efficaces. Lorsque les affaires ne sont pas classées, l'audience s'avère souvent traumatisante pour les victimes. À ce titre, outre les dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par les plaignantes du fait des agressions, Depardieu a également été condamné à verser 1 000 euros à chacune des plaignantes pour le dommage causé par les propos outranciers et humiliants de son avocat lors de l'audience. Même si ces montants ne sont pas élevés, ils signifient que tout n'est plus permis en matière d'exercice des droits de la défense. Cela pourrait encourager l'ordre des avocats à éclaircir la déontologie sur ce point, et en dissuader certains de culpabiliser ou d'humilier les victimes.

En résumé, ne nous leurrerons pas : la condamnation de Depardieu, même si elle est essentielle, représente une goutte d'eau dans l'océan de l'impunité. À côté de cette décision, combien de milliers d'agresseurs dont les actes sont classés sans suite ? La justice doit cesser de fonctionner de manière aléatoire, à la façon d'une loterie où l'intérêt médiatique d'une affaire semble avoir une incidence dans le traitement des enquêtes. Chaque plaignante, qu'elle soit anonyme ou médiatisée, mérite des investigations efficaces. Chaque accusé, qu'il soit célèbre ou inconnu, doit être soumis à la même rigueur procédurale. ■

Annonces légales

Le journal l'Humanité est officiellement habilité pour l'année 2025, pour la publication des annonces judiciaires et légales dans les départements : 93, 94.

Arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

- Pour les constitutions, dissolutions, clôtures, changement de nom patronymique et toutes autres modifications en vie des sociétés : le tarif est au forfait - Toutes autres modifications ou événements multiples : le tarif est de 0,237 euro H.T. le caractère

ENQUÊTE PUBLIQUE

EPT GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

RAPPEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant zonage pluvial du Grand-Orly Seine Bièvre et projets de périmètres délimités des abords des monuments historiques sur les communes de Choisy-le-Roi et d'Ivry-sur-Seine

ABLON-SUR-SEINE – ARCEUIL – ATHIS-MONS
CACHAN – CHEVILLY-LARUE – CHOISY-LE-ROI
FRESNES – GENTILLY – IVRY-SUR-SEINE
JUVISY-SUR-ORGE – LE KREMLIN-BICÉTRE
L'HAY-LES-ROSES – MORANGIS – ORLY
PARAY-VIEILLE-POSTE – RUNGIS
SAVIGNY-SUR-ORGE – THIAIS – VALENTON
VILLEJUIF – VILLENEUVE-LE-ROI
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
VIRY-CHATILLON – VITRY-SUR-SEINE

Le Président de l'Etablissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre a décidé, par arrêté territorial n° A2025_981 en date du 16 avril 2025, de l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant zonage pluvial du Grand-Orly Seine Bièvre et préalable à l'approbation des périmètres délimités des abords des monuments historiques sur les communes de Choisy-le-Roi et d'Ivry-sur-Seine.

Une commission d'enquête publique a été désignée par décision du Tribunal Administratif de Melun en date du 9 janvier 2025 composée de :

- Madame Nicole SOILLY, Présidente ;
- Monsieur Jean-Yves COTTY, membre titulaire ;
- Madame Marie-José ALBARET-MADARAC, membre titulaire ;
- Monsieur Claude POUEY, membre titulaire ;
- Monsieur Fabien FOURNIER, membre titulaire ;
- Monsieur Jean-Marie PAULOT, membre suppléant.

L'enquête publique se déroulera **du lundi 12 mai 2025 à 9 heures au vendredi 27 juin 2025 à 17 heures**, soit 47 jours consécutifs, au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre, sis 11 rue Henri Farman à Paray-Vieille-Poste et dans les 24 communes membres aux jours et horaires ci-après. Les observations écrites ou orales du public seront reçues également par un membre de la Commission d'Enquête Publique lors des permanences de cette dernière qui auront lieu dans les communes membres du Grand-Orly Seine Bièvre selon les dates et horaires suivants :

ABLON-SUR-SEINE

Hôtel de Ville

16, rue du Maréchal Foch 94480 Ablon-sur-Seine
Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
Jeudi : de 14h00 à 17h30
Fermeture le samedi

- **Jeudi 22 mai 2025 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 13 juin 2025 de 9h00 à 12h00**

ARCEUIL

Hôtel de Ville

Service Urbanisme

10, avenue Paul Doumer 94110 Arcueil
Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Jeudi : de 13h30 à 19h00
Fermeture le samedi

- **Mardi 14 mai 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 5 juin 2025 de 9h00 à 17h00**

ATHIS-MONS

Centre administratif du Val

Service Urbanisme

1 rue Lefèvre-Utile 91200 Athis-Mons
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Mercredi après-midi : de 13h30 à 17h00
Fermeture le samedi

- **Samedi 17 mai 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 4 juin 2025 de 14h00 à 17h00**

CACHAN

Maison des Services Publics

2ème étage Direction du développement urbain et des services techniques
3 rue Camille Desmoulins 94230 Cachan
Du lundi au vendredi : de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15
Fermeture le samedi

- **Mercredi 14 mai 2025 de 14h00 à 17h00**
- **Jeudi 5 juin 2025 de 9h00 à 12h00**

CHEVILLY-LARUE

Relais Bretagne

40 rue Elisée Reclus 94550 Chevilly-Larue
Lundi, mercredi et jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Mardi : de 9h à 12h00 et de 13h30 à 18h30
Vendredi : de 9h00 à 12h00 de 13h30 à 17h
Fermeture le samedi

- **Mercredi 14 mai 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 5 juin 2025 de 14h00 à 17h00**

CHOISY-LE-ROI

Hôtel de Ville

Service Urbanisme

Place Gabriel Péri 94600 Choisy-le-Roi
Lundi : de 8h30 à 12h00
Mercredi et jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Fermeture le samedi

- **Samedi 24 mai 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 12 juin 2025 de 14h00 à 17h00**

FRESNES

Hôtel de Ville

Service Urbanisme

1, place Pierre et Marie Curie 94260 Fresnes
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Mardi : de 13h30 à 19h30

- **Mercredi 14 mai 2025 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 20 juin 2025 de 9h00 à 12h00**

GENTILLY

Service Urbanisme

19, rue du Val-de-Marne 94250 Gentilly
Lundi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mardi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Fermeture le jeudi matin et le samedi

- **Samedi 3 juin 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 20 juin 2025 de 9h00 à 12h00**

IVRY-SUR-SEINE

Hôtel de Ville

Salle 2

Esplanade Georges Marrane 94205 Ivry-sur-Seine
Lundi, mardi, mercredi et jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h
Samedi : de 8h30 à 12h00

- **Mercredi 24 mai 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 19 juin 2025 de 14h00 à 17h00**

JUVISY-SUR-ORGE

Pôle Urbanisme et Foncier

18A rue Jules Ferry 91260 Juvisy sur Orge
Lundi, mardi, mercredi vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Jeudi : de 13h30 à 17h00

- **Mercredi 13 mai 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Mardi 20 mai 2025 de 9h00 à 12h00**

LE KREMLIN-BICÉTRE

Service Urbanisme

10, rue Etienne Dolet 94270 Le Kremlin-Bicêtre
Lundi – Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermeture le samedi

- **Mercredi 16 mai 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 6 juin 2025 de 14h00 à 17h00**

L'HAY-LES-ROSES

Hôtel de Ville

41, rue Jean Jaurès 94240 L'Hay-les-Roses
Du lundi au mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Jeudi : de 8h30 à 12h30
Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Fermeture le samedi

- **Samedi 17 mai 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 4 juin 2025 de 9h00 à 12h00**

MORANGIS

Hôtel de Ville

Service Urbanisme

12 avenue de la République 91420 MORANGIS
Lundi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

- **Mardi 13 mai 2025 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 11 juin 2025 de 9h00 à 12h00**

ORLY

Service de l'Urbanisme et Réglementaire

et Opérationnel

Centre Administratif Municipal

7, avenue Adrien Raynal 94310 Orly
Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 8h45 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
Jeudi : de 14h00 à 17h30
Fermeture le samedi

- **Mercredi 14 mai 2025 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 20 juin 2025 de 9h00 à 12h00**

PARAY-VIEILLE-POSTE

Direction des services techniques,

Service urbanisme,

83, avenue Paul Vaillant Couturier 91550 Paray-Vieille-Poste
Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Jeudi : de 13h30 à 16h30
Fermeture les samedis et le vendredi 30 mai 2025

- **Mardi 20 mai 2025 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 11 juin 2025 de 14h00 à 17h00**

RUNGIS

Hôtel de Ville

Accueil

5, rue Sainte-Geneviève 94150 Rungis
Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Le mardi : jusqu'à 19h

- **Samedi 1er juin 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 20 mai 2025 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 11 juin 2025 de 14h00 à 17h00**

THIAIS

Hôtel de Ville

Rue Maurepas 94320 Thiais
Du lundi au vendredi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h15
Samedi : de 9h00 à 11h45

- **Mardi 13 mai 2025 de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 7 juin 2025 de 9h00 à 12h00**

VALENTON

Service Urbanisme

1 chemin de la ferme de l'hôpital 94460 Valenton
Mardi, mercredi, et vendredi : de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00
Lundi : de 13h30 à 17h00
Jeudi : de 08h30 à 12h15

- **Vendredi 16 mai 2025 de 14h00 à 17h00**
- **Jeudi 12 juin 2025 de 9h00 à 12h00**

VILLEJUIF

Service Urbanisme

Place Développement Urbain
Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier 94800 Villejuif
Lundi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00
Fermeture le samedi

EN LUTTE

**RÉPRESSION ANTISYNDICALE**

Des militants CGT de Titi Floris, une société de transport à Orvault (Loire-Atlantique), étaient rassemblés le 12 mai pour soutenir leur délégué syndical menacé de licenciement. Ils pointent un management autoritaire.

COLÈRE EN CLINIQUE

Manque d'effectifs, salaires non revalorisés... Une trentaine de personnes de la clinique de Montargis (Loiret) ont débrayé ce lundi. Ils dénoncent une dégradation des conditions de travail et la suppression d'une vingtaine de postes.

TROIS MORTS SUR UN CHANTIER

Trois maçons ont été tués ce mardi à Pommard (Côte d'Or), ensevelis par l'effondrement d'un mur. Une enquête de flagrance, confiée à l'inspection du travail et à la gendarmerie, a été ouverte pour homicide involontaire dans le cadre du travail.

« Nous pouvons faire du métal sans Mittal »

SIDÉRURGIE Les salariés d'ArcelorMittal, qui ont convergé, mardi, devant le siège social du groupe, à l'appel de la CGT, exigent la nationalisation des sites français. Des propositions de loi émanant de la gauche vont dans ce sens.

Trois semaines après l'annonce d'un plan de suppression de 636 emplois dans l'Hexagone, 40 salariés venus de tous les sites français d'ArcelorMittal ont convergé, ce mardi, devant le siège de la multinationale, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). « Nous pouvons faire du métal sans Mittal », scandent les sidérurgistes au pied de l'immeuble de verre. Tous veulent éviter la catastrophe. « Si les hauts-fourneaux de Dunkerque (Nord) et Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) s'arrêtent, ce sont les 40 autres centres et usines qui tombent, avec un effet en cascade imaginable sur l'ensemble de l'industrie du territoire, ultra-dépendante de l'acier », alerte David Blaise, représentant syndical central CGT de la branche centres de services.

Tandis qu'un comité social et économique se déroule derrière les vitres teintées pour dessiner les contours du plan social, des cars de travailleurs en colère affluent pour mettre la pression sur la direction française du sidérurgiste en appelant à la nationalisation. Les Florangeois donnent le ton : casques de chantier sur la tête, bleus de travail sur le dos, fumigènes à la main, ils font trembler le béton avec leurs pétards. « Ils nous parlent de reclassements, mais il faut mettre les mots : ce sont des licenciements ! », dénonce Éric Cholet, gilet rouge sur le dos. C'est une véritable casse sociale et industrielle ! »

REPORTAGE

Le 13 mai, les métallos rassemblés à Saint-Denis ont dénoncé une « véritable casse sociale et industrielle » après l'annonce de la suppression de 636 postes. CÉLESTINE BARBANCES POUR L'HUMANITÉ

Sur ce site lorrain, 194 postes seraient supprimés, soit deux tiers de l'effectif. « Nous avons déjà vécu l'arrêt des hauts-fourneaux, de la coquerie, de la scierie, se désole le travailleur de Moselle. C'est à cause d'un désinvestissement organisé. » Devant le siège dionysien, les discours des représentants syndicaux des sept sites touchés par le plan social s'enchaînent et se ressemblent. « Montataire (Oise) est un site dimensionné pour produire 1 million de tonnes à l'année, mais ils n'envisagent plus que 600 000 tonnes en 2025. Il n'y a aucun investissement stratégique », regrette Nicolas Vilmin, délégué CGT du site picard.

Induseel, filiale qui vient déjà de perdre 110 postes en 2024, trinque à nouveau. « Même si ce ne sont que 20 emplois sur les 1 000 salariés, c'est déjà trop pour un fabricant qui livre le nucléaire, affirme Sébastien Gautheron,

délégué syndical CGT d'Induseel France. Depuis cent quatre-vingt-dix ans, nous fabriquons de l'acier, nous en faisions avant Mittal, nous en ferons après lui », assure l'élu.

UN PLAN DE DÉLOCALISATION EN INDE

« Comment expliquer ce nouveau plan social alors que le groupe, perfusé d'argent public, vient d'annoncer des résultats positifs ? » rétorque Frédéric Sanchez, secrétaire fédéral de la métallurgie CGT. Le géant de la sidérurgie ne s'en cache pas : les 636 postes supprimés en France font partie d'un plan de délocalisation de ses fonctions support vers l'Inde. « Mittal se désengage de l'Europe. Mais, en même temps, il demande 800 millions d'euros d'aides publiques pour un projet de décarbonisation du site de Dunkerque qu'il ne fera jamais », s'insurge le métal.

L'AGENDA



14 mai Journée de lutte et de grève, à l'appel de l'intersyndicale de l'académie de Crêteil, pour la défense de la formation à l'enseignement.

15 mai Temps fort de la semaine d'action contre les coupes budgétaires dans le secteur sanitaire et social à l'appel des syndicats SUD, CGT et de collectifs.
15 mai Rassemblement à 13h30,

place de la République à Paris, pour exiger l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap et dénoncer l'inaction politique avec le mot d'ordre «liberté, égalité, accessibilité».

5 juin La CGT lance une journée de mobilisation interprofessionnelle pour l'abrogation de la réforme des retraites, la défense de l'emploi et des services publics et les hausses de salaire.

Pour sortir de ce poker menteur, la CGT revendique la nationalisation. Gaëtan Lecocq, secrétaire général du syndicat CGT Dunkerque, et Reynald Quaegebeur, délégué syndical central CGT AMF, ont travaillé avec les économistes Tristan Auvray et Thomas Dallery à un «plaidoyer pour un pôle public de l'acier». «On peut prouver par A + B que la nationalisation coûterait moins cher à l'État, autour de 1 milliard d'euros, que ce que l'assurance-chômage devrait verser en indemnisation si Mittal licencierait tout le monde, soit 1,3 milliard d'euros. Alors, si Mittal ne veut pas de nous, qu'il dégage. Nous avons les compétences!» affirme le Dunkerquois sous les applaudissements.

«ZÉRO PROJET DE DÉCARBONATION»

À Fos-sur-mer, où l'un des deux hauts-fourneaux est déjà à l'arrêt et où 300 postes sont en voie de suppression, «il y a zéro projet de décarbonation», regrette Stéphane Martins De Araujo. Le délégué CGT craint l'annonce d'ici à 2026 de l'arrêt de la phase à chaux, avec la suppression de 900 à 1000 emplois sur le bassin. «Soit le gouvernement impose l'arrêt des PSE et un réinvestissement pour de l'acier vert. Soit il nationalise en demandant le remboursement de toutes les aides publiques perçues», exige-t-il.

La nationalisation, c'est aussi ce qu'ont porté les nombreux élus de gauche venus soutenir les ArcelorMittal et annoncer le dépôt de propositions de loi en ce sens, concernant le seul site de Dunkerque (PS) ou l'ensemble des activités françaises (PCF au Sénat, insoumis à l'Assemblée nationale). «De notre point de vue, il faudrait verser entre 2 et 8 milliards d'indemnisation à Mittal. Mais si on ne faisait rien, la perte de souveraineté industrielle serait inestimable», souligne Aurélie Trouvé (LFI). «Il est important de montrer que la nationalisation n'est pas un coût, mais un investissement. C'est même la possibilité pour l'État de réinvestir», assure de son côté Fabien Roussel (PCF). «La classe politique se doit d'être courageuse sur le sujet», résume la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet. ■

LÉA DARNAY

«Un fort sentiment de déclassement»

CONDITIONS DE TRAVAIL Décrochage des salaires, perte d'autonomie, hausse des horaires... l'Ugict-CGT dévoile son baromètre sur la situation des professions intermédiaires.

C'est depuis 2024 la première catégorie de salariés en France. Pourtant, elle est invisibilisée, constate l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens de la CGT (Ugict). Dans son baromètre annuel, publié mardi, l'organisation syndicale parle de «dumping silencieux» pour des professions coincées entre exigence de diplôme, responsabilités et horaires accrus; et salaires en berne et management qui restreint leur autonomie.

Signe de l'enracinement d'un «sentiment très fort de déclassement», la revendication salariale est devenue la première préoccupation exprimée (74 % des sondés, soit + 18 % par rapport à 2018), devant l'équilibre vie professionnelle-vie privée. C'est encore plus vrai pour ceux qui travaillent dans le secteur social ou public. Le genre est aussi un facteur aggravant, 49 % des hommes mais seulement

38 % des femmes estiment leur rémunération en adéquation avec leur charge de travail.

Cette insuffisance des salaires démarre dès le début de carrière. «Beaucoup de professions intermédiaires commencent au Smic assorti d'un diplôme bac +3 ou bac +5», rappelle Agathe Le Berder, secrétaire générale adjointe de l'Ugict-CGT. Elle évoque «une frustration salariale très importante qui ne trouve pas de réponse puisque les négociations annuelles obligatoires ont été catastrophiques cette année.

Les professions intermédiaires ont été renvoyées à des négociations individuelles qui ne permettent pas de garantir aux salariés la progression de leur niveau de vie et sont adossées à un système d'évaluation contesté».

Tout cela est alimenté par la «trappe» que constitue le système d'exonération de cotisations pour les bas salaires, qui aboutit au blocage en dessous de 1,6 % du Smic.

Autant de mécanismes qui auraient pu être atténués par l'adoption de l'indexation des salaires sur l'inflation. Une mesure refusée par la droite, l'extrême droite et le centre, regretté le syndicat.

UNE PERTE DE SENS

Si le salaire est le principal élément du sentiment de non-reconnaissance, il n'est pas le seul. Est aussi évoqué un temps de travail excessif et extensible. Ils sont ainsi 32 % à déclarer entre 40 et 44 heures de travail par semaine quand les heures supplémentaires sont peu ou pas rémunérées. Le «Wall Street management», fondé sur une injonction de rendement, explique cette augmentation du temps de travail, aggravée par une perte de sens. 35 % estiment ne pas avoir les moyens de fournir un travail de qualité et 62 % voient une contradiction entre leur «éthique professionnelle et les choix et pratiques réels de leur entreprise/administration».

Plus que d'autres, ces salariés, à qui on demande d'être responsables mais sans la prise de décision, sont confrontés à une perte de maîtrise. Le tout alimente une frustration qui se traduit sur le plan politique par une hausse du vote Rassemblement national parmi ces catégories, passé de 22 % en 2022 à 31 % en 2024. ■

HÉLÈNE MAY

Le licenciement économique donne lieu à un abondant contentieux devant les juridictions prud'homales.

L'absence de sérieux du motif économique invoqué et le manquement de l'employeur à son obligation de reclassement du salarié sont les arguments le plus souvent soulevés. La Cour de cassation considère qu'un tel licenciement est dépourvu de cause réelle et sérieuse lorsqu'il est la résultante d'une légèreté blâmable, voire d'une faute de gestion de l'employeur, peu important l'existence de difficultés économiques ou d'une nécessité de sauvegarder la compétitivité de l'entreprise. C'est ce qu'ont rappelé les cours d'appel de Dijon et de Riom, saisies par des salariés employés par des sociétés appartenant à des groupes chinois. **Dans l'affaire soumise à la juridiction dijonnaise (1), le licenciement était intervenu dans une société rachetée huit ans plus tôt par un groupe chinois, lequel s'était engagé à développer une production dans l'Hexagone. Or le groupe a au contraire mis en œuvre une stratégie délibérée de transfert du savoir-faire industriel et de l'appareil productif vers des pays à moindres coûts salariaux. La cour considère qu'il s'agit d'«agissements fautifs dépassant**

LA CHRONIQUE JURIDIQUE DE ALINE CHANU AVOCATE



cédés à une autre entité du groupe basée en Chine. La Cour relève que le prix de vente des machines payé à la société française était inférieur à leur valeur sur le marché, que cette délocalisation avait entraîné l'arrêt de la production et ainsi généré des pertes importantes puisque la société n'avait plus que l'activité de logistique, et devenait alors dépendante des pièces fabriquées en Chine. La cour a considéré que la société «a pris des décisions contraires à ses intérêts économiques et commerciaux en consentant des avantages disproportionnés à la société chinoise du groupe et que ces décisions ont engendré sa situation déficitaire. Les difficultés économiques invoquées à l'appui du licenciement résultent non pas de simples choix de gestion, mais d'agissements fautifs de l'employeur, lequel a contribué en toute connaissance de cause à la création de la situation constatée à la date du licenciement».. ■

Le prétexte du motif économique

de simples erreurs de gestion qui sont, au moins en partie, à l'origine des difficultés économiques invoquées. Il s'en déduit que le licenciement économique du salarié est sans cause réelle et sérieuse, sans qu'il soit nécessaire de statuer sur le périmètre des difficultés économiques alléguées».
De son côté, la cour d'appel de Riom (2) était saisie de la contestation d'un licenciement économique intervenu dans une société dont les machines et les équipements avaient été

(1) CA Dijon, chambre sociale, 20 mars, RG n° 24/00347, société YTO France.

(2) CA Riom, chambre sociale, 8 avril, RG n° 22/01157, société Mécanique Deville.



À Paris, le 13 mai, les manifestants étaient rassemblés devant le ministère des Finances. CÉLESTINE BARBANCES POUR L'HUMANITÉ

« À bout de souffle » : le cri d'alarme des fonctionnaires

FONCTION PUBLIQUE À Paris, la mobilisation nationale des agents a permis de prendre le pouls de leur colère. Usés par le manque de moyens autant que par le « mépris » qu'ils subissent, ils s'insurgent contre la nouvelle potion austéritaire annoncée par le gouvernement.

Il faut les entendre pour comprendre. Si la mobilisation nationale des agents publics, ce mardi 13 mai, n'avait à Paris rien du Grand Soir, avec un cortège clairsemé bien en deçà de la manifestation du 5 décembre 2024, elle avait pour vertu de donner à voir avec acuité l'abîme qui se profile à vitesse accélérée sous l'effet des choix budgétaires du gouvernement Bayrou.

« À bout de souffle » : la pancarte dressée par Aurélien, professeur de français dans un collège de l'Oise et militant CGT, résume l'état d'esprit de nombreux fonctionnaires réunis ce jour, entre colère et désenchantement, devant le ministère des Finances à l'appel de cinq syndicats (CGT, Unsa, FSU, Solidaires, CFE-CGC, mais sans la CFDT et FO). Pour le jeune enseignant, la nouvelle potion austéritaire de 40 milliards d'euros annoncée par François Bayrou pour 2026 est d'autant plus inacceptable « qu'elle vient d'un gouvernement sans légitimité, dont le programme a été rejeté dans les urnes ».

Sur le terrain, les personnels de l'éducation nationale constatent, impuissants, les régressions quotidiennes dans l'exercice de leurs missions qui, au-delà des problèmes chroniques de sous-effectifs, de délabrement de leurs établissements, s'immiscent désormais dans les moindres lignes de dépenses. « Récemment, une sortie cinéma a dû être annulée faute d'argent », témoigne Isabelle, enseignante-documentaliste dans le même collège qu'Aurélien. Des économies de bouts de ficelle qui s'ajoutent à l'arrêt brutal du pass Culture. Le dispositif permettait aux enseignants d'accompagner les élèves au théâtre ou au musée, en ouvrant des horizons auxquels leur environnement familial ne leur donne pas accès. L'argent, ou plutôt sa rareté, est bien le principal problème qui hante les esprits,

comme en témoignent les slogans : « Macron passe à la caisse ! » ou encore : « On veut des aides à domicile, pas des missiles ! »

« On est déjà à l'os et cette saignée supplémentaire est une catastrophe car le gouvernement s'en prend aux missions sensibles à destination des publics fragiles. Les services publics sont des amortisseurs de crise, tout un pan de la population sera livré à l'abandon dans le domaine de la protection de l'enfance, l'éducation, la santé », résume Natacha Pommet, secrétaire générale de la fédération CGT des services publics.

GEL DU POINT D'INDICE DEPUIS DEUX ANS

« L'hôpital est en train de crever, il ne tient plus que par nous, et on n'en peut plus », confirme Valérie Pistone, infirmière en gériatrie et secrétaire nationale à SUD santé, qui pointe les dizaines de postes vacants dans son service.

Comment convaincre de potentielles recrues quand les assauts se multiplient contre leurs conditions de travail ? Gel du point d'indice en 2024 et 2025, fin de la Gipa (garantie individuelle du pouvoir d'achat), qui permettait de compenser l'inflation, mais aussi, dernière attaque en date : l'indemnisation des arrêts maladie rognée de 10 %, qui alimente la colère des agents, notamment ceux de catégorie C, moins bien payés, plus âgés et plus exposés

à la pénibilité. Une mesure vécue comme « une double peine » par Saïd Bellahcène, agent territorial à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), qui évoque ce dilemme absurde et symptomatique du mépris du gouvernement : « Je suis responsable d'un centre de loisirs. Qu'est-ce que je fais si je suis malade ? Contaminer les autres ou ne plus payer mon loyer ? » ■

« L'exécutif s'en prend aux missions sensibles à destination des publics fragiles. »

NATACHA POMMET, FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

HAYET KECHIT

Un cadeau fiscal de 5 milliards d'euros pour CMA CGM

AIDES PUBLIQUES Rodolphe Saadé, patron du géant français du transport maritime, était questionné le 12 mai au Sénat sur la taxe au tonnage.

Parmi les cadeaux aux entreprises scrutés par la commission d'enquête sénatoriale, l'un est au bénéfice d'un seul groupe : CMA CGM, dont le patron, Rodolphe Saadé, qui contrôle la multinationale via sa holding familiale, était auditionné lundi soir. Cette aide, c'est la taxe au tonnage. Plutôt que de payer l'impôt sur les sociétés – donc sur les bénéfices réalisés –, l'armateur est imposé sur le poids de ses 700 navires, indépendamment du volume ou de la valeur transportés. En 2023, année de référence prise par la commission d'enquête, CMA CGM a payé 180 millions d'euros d'impôts en tout, ce qui représente une économie de 5,7 milliards d'euros sur la fiscalité des sociétés au vu des profits réalisés, et un manque à gagner d'autant pour les caisses de l'État. « *Cette taxe au tonnage est présente quasiment partout dans le monde et le chiffre que vous prenez est exceptionnel. Notre industrie est cyclique et volatile* », s'est défendu le patron. En effet, en 2024, ce cadeau fiscal ne leur a fait économiser « que » 583 millions d'euros...

UNE FORTUNE QUI A BONDI DE 500 %

« *Cette taxe au tonnage a permis au groupe de dégager des marges et de pouvoir investir et de se diversifier. La question mérite d'être soulevée* », a rétorqué posément le rapporteur – et directeur de l'Humanité – Fabien Gay. Le groupe contrôlé par Rodolphe Saadé a dégagé plus de 40 milliards d'euros de profits depuis la pandémie. Le sénateur communiste a énuméré les rachats récents : la compagnie de ferries la Méditerranée, les médias la Provence, la Tribune, Corse Matin, BFMTV, RMC, une prise de participation à hauteur de 9 % d'Air France-KLM et, ce lundi matin, de 20 % chez le géant du cinéma Pathé. Selon Challenges, en 2023, la fortune de Rodolphe Saadé a bondi de 500 %, son patrimoine culmine aujourd'hui à 32 milliards d'euros, contre 6 milliards en 2021.

« *C'est important de se rappeler que, pendant quarante ans, les résultats de l'armateur CMA CGM étaient très, très loin* » de ceux d'aujourd'hui, a insisté le capitaine d'industrie. Au milieu des années 2000, le groupe était même au bord de la faillite et a été accompagné par la Banque publique d'investissement à hauteur de 150 millions d'euros. Outre cette niche fiscale, CMA CGM continue d'être aidé par l'État. Toujours en 2023, le groupe a reçu 35 millions d'euros d'aides directes, 12,2 millions d'allègement de cotisations, ainsi que 80 millions d'euros de crédit d'impôt supplémentaires (dont 24 millions liés au mécénat). « *Nous sommes un groupe français et fiers de l'être, a conclu Rodolphe Saadé. Nous aimons notre pays, et nous savons ce que nous lui devons.* » Maintenant, tout le monde le sait. ■

PIERRIC MARISSAL



Le 13 mai,
Donald Trump
en compagnie
du prince
Mohammed
ben Salmane,
à Riyad (Arabie
Saoudite).
BANDAR AL-JALOUD/AFP

L'Arabie saoudite retrouve toute sa place auprès des États-Unis

MOYEN-ORIENT Si Donald Trump, en visite officielle à Riyad, cherche surtout de gros contrats, pour le prince héritier Mohammed ben Salmane, il s'agit de faire en sorte que son pays soit un véritable leader régional.

En Arabie saoudite, où il est arrivé ce mardi 13 mai, Donald Trump a pris ses quartiers à l'hôtel Ritz-Carlton. Il y était déjà descendu en 2017 lors de son premier mandat mais, cette même année, l'établissement a été transformé en centre de détention improvisé. Le prince héritier Mohammed ben Salmane (MBS) y avait détenu des princes, des hommes d'affaires, des officiers militaires et des fonctionnaires. Le président états-unien n'a cependant aucun souci à se faire. Il a été accueilli en grande pompe. Les liens entre les familles régnantes, en Arabie saoudite comme aux États-Unis, sont fondés sur des considérations autant politiques que financières.

Le sourire affiché par MBS lors de la descente d'avion de DT (Donald Trump!) peut se comprendre. Pour son ■■■

■■■ premier déplacement officiel depuis qu'il est revenu à la Maison-Blanche (sauf celui pour l'enterrement du pape François), il a choisi l'Arabie saoudite. Signe d'intérêt extrême et de volonté de voir en l'homme fort de Riyad l'avenir du royaume, de la région et, surtout, le garant des intérêts de Trump, comme président ou comme homme d'affaires. Une conception de la gestion des affaires publiques qu'ils partagent. Ce qui doit surtout enchanter MBS réside dans le parcours officiel. Le président états-unien doit aussi se rendre au Qatar et aux Émirats arabes unis, mais il ne passera pas par la case Israël. Ce n'est pas que symbolique. Les relations Trump-Netanyahu sont tendues. L'entourage du président américain l'aurait mis en garde contre la volonté du premier ministre israélien de le manipuler.

Les États-Unis sont engagés dans des discussions et des négociations qu'ils entendent mener à bien. C'est

Donald Trump doit se rendre au Qatar et aux Émirats arabes unis, mais pas en Israël.

était à Washington il y a quelques semaines pour y chercher un feu vert qu'il n'a pas obtenu), Donald Trump préfère le dialogue. Ce qui n'est pas pour déplaire à l'Arabie saoudite. Celle-ci, pour se présenter en leader régional, doit se montrer garante de la paix et de la stabilité. D'autant que Riyad et Téhéran – qui avaient rompu leurs relations entre 2016 et 2023 – ont renoué officiellement des liens diplomatiques, qui plus est sous l'égide de la Chine. Mécontents du peu de protection offert par les États-Unis – plusieurs centres pétroliers saoudiens avaient été touchés par des drones houthis venus du Yémen –, les dirigeants saoudiens étaient en effet tournés vers Pékin, passant même, en 2022, un pacte stratégique aux dimensions géoéconomiques voire géopolitiques évidentes. La Chine est le premier marché énergétique de l'Arabie saoudite, ce qui n'est pas négligeable. Une alliance presque contre nature, en termes d'idéologie politique et même philosophique. C'est ce qu'on appelle la Realpolitik.

MOHAMMED BEN SALMANE, INCONTOURNABLE

Autre sujet de satisfaction pour le prince héritier, il est conforté comme acteur incontournable. Donald Trump pourrait reprendre l'idée d'un nouveau traité de défense entre les États-Unis et l'Arabie saoudite mais, contrairement à Joe Biden, ne ferait pas de la normalisation des relations entre le royaume et Israël une condition sine qua non. Une pression en moins pour MBS, qui en profite pour se présenter comme un grand défenseur des Palestiniens. Le 2 juin, il coprésidera, avec Emmanuel Macron, au siège de l'ONU, une conférence internationale consacrée à la Palestine qui pourrait s'avérer historique. Par ailleurs, la question du développement du nucléaire reste posée. Washington semble prêt à aider, sans que soient posées la question de la provenance de l'uranium à enrichir ni celle de l'accès à l'arme atomique.

Les accords signés ce mardi comprennent la coopération énergétique, la modernisation des forces armées saoudiennes, la coopération judiciaire entre le ministère de la Justice états-unien et le système judiciaire saoudien, l'assistance entre les autorités douanières. Une liste non exhaustive qui consacre bien la volonté de Trump. Il se concentre sur la conclusion d'accords d'investissement de grande envergure plutôt que sur la résolution des problèmes de sécurité urgents au Moyen-Orient. Sur place, il a même plaisanté en affirmant que l'engagement d'investissement de 600 milliards de dollars de l'Arabie saoudite pourrait atteindre 1000 milliards de dollars. «*Je crois sincèrement que nous nous apprécions beaucoup*», s'est-il félicité, avec, à ses côtés, Elon Musk. ■

PIERRE BARBANCEY

L'Italie et le Danemark contre l'État de droit

EUROPE Les deux pays, aux couleurs politiques opposées, travaillent à un projet de courrier à la Cour européenne des droits de l'homme pour remettre en cause une interprétation jugée extensive de la convention les empêchant de limiter le droit d'asile.

Etrange alliance que celle des sociaux-démocrates danois et de l'extrême droite italienne. Main dans la main, les deux gouvernements du nord et du sud du continent entreprennent de remettre en question l'État de droit en travaillant à un projet de courrier à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Copenhague et Rome dénoncent ainsi une interprétation qu'ils jugent extensive de la convention qui les empêcherait de «*prendre des décisions politiques*» en toute souveraineté. C'est en réalité sur leur politique migratoire, qui entraîne une grave régression des droits fondamentaux, que les deux pays montent au créneau. Au-delà de sa politique particulièrement restrictive, le Danemark s'active ainsi depuis deux ans pour que l'Union adopte une législation permettant de transférer hors d'Europe les demandes d'asile, après avoir dû renoncer à un centre d'accueil au Rwanda. L'Italie reste, pour sa part, engagée dans un bras de fer avec la justice autour de la déportation des migrants dans des centres de rétention en Albanie. Copenhague et Rome cherchent ainsi à rallier d'autres pays à leur missive encore à l'état d'ébauche.

La République tchèque, la Finlande, la Pologne et les Pays-Bas pourraient rejoindre ce groupe de frondeurs informel. La remise en question croissante des droits par le fait de gouvernements qui penchent toujours plus à l'extrême droite devrait leur permettre d'avancer en ce sens.

RÉVISION DU RÔLE DE FRONTTEX

Si le gouvernement de Giorgia Meloni (Fratelli d'Italia) n'a pas encore signé la lettre en question, il a en revanche confirmé au site Euractiv être engagé dans une telle démarche. L'enjeu ? Faire avancer les débats sur l'interprétation de la convention et sur la restriction de l'accueil face aux «*défis posés par les migrations irrégulières modernes*», détaille le courrier. «*Ce qui était juste hier ne l'est peut-être plus aujourd'hui*», avancent les deux pays.

Le Danemark s'active pour que l'UE adopte une législation afin de transférer les demandes d'asile hors d'Europe.

Les conservateurs du Parti populaire européen (PPE) poussent en parallèle à une révision de la convention de Genève de 1951 sur la protection des réfugiés fuyant les zones de guerre et les persécutions, qui a jeté les bases du droit international en la matière. La droite continentale cherche ainsi à obtenir une modification du statut de réfugié ou de protection subsidiaire. À son niveau, la Commission a déjà annoncé qu'elle se pencherait sur une révision du rôle de l'agence Frontex de garde-côtes et de garde-frontières en 2026 afin de lui octroyer une autorité directe en matière de retour dans les pays tiers. Pour l'heure, bien que les États membres adhèrent tous à la convention européenne des droits de l'homme, l'Union n'en est pas encore signataire malgré le traité de Lisbonne de 2007, qui l'y oblige. De longues négociations sont engagées depuis que la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a considéré en 2014 que l'adhésion était pour l'heure incompatible avec le droit des Vingt-Sept. Le contrôle de la CEDH, qui ne dépend pas de l'UE, porterait notamment atteinte à l'autonomie du droit de l'Union et au principe de confiance mutuelle entre les États membres. ■

LINA SANKARI

DROIT DE SUITE

Cinq ans que le général Assimi Goïta a pris le pouvoir à la faveur d'un coup d'État militaire. Mais l'évolution récente du Mali témoigne d'une dérive autoritaire inquiétante. Lundi 12 mai, le Conseil de la transition, un organe législatif aux ordres du régime, a confirmé la suspension de toute activité politique dans le pays. En clair, la charte des partis politiques a été supprimée, et il est interdit pour tout Malien de manifester ses opinions politiques ou de militer dans un parti. La semaine dernière, le régime militaire avait déjà suspendu les activités des formations politiques, invoquant une «*raison d'ordre public*».

Samedi 10 mai, quelques centaines de manifestants ont courageusement manifesté pour protester contre la décision d'Assimi Goïta, malgré la répression. Les raptifs se multiplient : depuis le 8 mai, deux figures de l'opposition ont été enlevées par la sécurité d'État et demeurent introuvables. Deux autres ont échappé à des tentatives d'enlèvement. Une cinquième a subi une attaque au couteau, sans que ses jours soient en danger. «*C'est un climat délétère, un climat de terreur que les autorités en place sont en train de perpétrer contre une population qui a décidé de réclamer ses droits*».

Mali : la terreur d'Assimi Goïta

de liberté et de démocratie», dénonce Ismaïl Sacko, le président du parti PSDA. Promis maintes fois par Assimi Goïta, le retour à l'ordre constitutionnel séloigne, d'autant que, fin avril, le général a réuni durant deux jours à Bamako les «*forces vives de la nation*», en réalité un panel de personnalités acquises à sa cause, en leur demandant de lui octroyer, sans élection, un mandat de «*président de la République pour cinq ans à partir de 2025, renouvelable*». Soit un pouvoir à vie ou, du moins, tant que son régime autoritaire se maintiendra. ■

BENJAMIN KÖNIG

« Un projet de rupture. » L'intention est claire. Pour sortir les clubs professionnels de la crise financière et de gouvernance dans laquelle ils baignent, Philippe Diallo a décidé de reprendre le pouvoir. Un peu plus de deux mois après avoir lancé les états généraux du football français, une promesse faite durant sa campagne, le président de la Fédération française de football (FFF) entend mettre de l'ordre en annonçant, lundi, le remplacement de la Ligue par une « société de clubs » en charge des questions commerciales.

Le patron de la FFF, réélu en décembre, a restitué les préconisations issues des travaux lancés début mars. Face à la mauvaise image renvoyée par la Ligue de football professionnel (LFP) avec la chute des droits télé, le conflit avec le diffuseur DAZN, le piratage massif ou encore le déficit des clubs estimé entre 1,2 et 1,3 milliard d'euros, trois groupes de travail avaient été mis en place sur la gouvernance, la régulation financière et le développement économique.

« On va passer d'une Ligue, qui était une association loi de 1901, à une société commerciale dont les clubs seront les actionnaires », a indiqué Philippe Diallo. Le projet prévoit aussi un bouleversement en termes de gouvernance puisqu' « il n'y aura plus de président élu à la Ligue, mais des professionnels nommés et rémunérés pour diriger cette future société commerciale ». Et d'ajouter : « On avait la Fédération, la

Au nombre des réformes, un plafonnement de la masse salariale des clubs.

LFP et la société commerciale. Dans notre projet, il n'y a plus qu'une Fédération et une société de clubs, on rationalise. La LFP était presque devenue une coquille vide. »

Une véritable reprise en main de la Fédération, l'instance faîtière du ballon rond tricolore, sur la LFP, qui opère seulement dans le cadre d'une délégation de pouvoir. Si le projet est mis en œuvre, la FFF prévoit de récupérer aussi la Direction nationale de contrôle et de gestion (DNCG) et la commission de discipline. Philippe Diallo a souligné que la FFF pourrait également exercer un droit de veto sur les questions d'intérêt général, comme le changement de format des compétitions ou le nombre de montées et de descentes entre divisions.

CHANGEMENT DE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Au niveau économique et financier, le patron de la FFF veut remettre les clubs sur de bons rails pour leur permettre de retrouver une « trajectoire d'équilibre ». Ces derniers doivent en effet présenter à la DNCG, début juin, leurs budgets prévisionnels 2025-2026 sans droits télé. Après la sortie actée du diffuseur DAZN dès la fin de cette saison, alors qu'il avait signé pour quatre ans, la Ligue se dirige en effet vers la création de sa propre chaîne 100 % L1.

Un projet qui pose beaucoup de questions en termes de production, diffusion, prix d'abonnements et rentabilité.

Un changement de modèle économique devrait aussi être mis en place avec des « dispositifs de limitation des effectifs » (nombre de joueurs) et un « plafonnement de la masse salariale » des clubs. Par ailleurs, la FFF souhaite une négociation sur une répartition différente des droits audiovisuels, afin que « ceux qui n'ont rien aient quelque chose ». Jusqu'à présent, la répartition s'effectue principalement en fonction du résultat sportif avec une redistribution décroissante selon le classement final. Enfin, un « regard plus attentif » sera posé « sur les questions de multipropriétés » de clubs.

Inspiré du modèle anglais en ce qui concerne l'aspect commercial, ce projet est un enterrement de première classe pour la Ligue. Vincent Labrune, son président, réélu en septembre jusqu'en 2028, qui a participé aux travaux, a pourtant indiqué qu'il était « très favorable à une évolution vers un modèle proche de celui de la Premier League, qui a largement démontré son efficacité ».

Quid de son avenir en tant que président d'une Ligue remplacée par une « société de clubs » ? « Chacun déterminera s'il rentre dans le cadre de ce projet ou pas », a précisé Philippe Diallo.

Pour lancer cette réforme, ce dernier a indiqué la nécessité d'aller sur le « terrain

législatif ». L'examen, le 10 juin au Sénat, d'une proposition de loi de Michel Savin (LR) et Laurent Lafon (UDI) sur la gouvernance du sport professionnel tombe à pic. La proposition de loi, très critiquée par les différentes ligues professionnelles, offre la possibilité aux fédérations de retirer à ces dernières la « subdélégation de service public » qu'elles exercent en cas de « manquement à l'intérêt général de la discipline ». Ensuite, selon le calendrier législatif et les allers-retours entre l'Assemblée et le Sénat, sans même parler de l'instabilité parlementaire actuelle, la réforme pourrait voir le jour « au mieux pour la saison 2026-2027 ». ■

NICOLAS GUILLERMIN

La Fédération veut « rationaliser » le foot français

INSTANCES Pour sortir les clubs professionnels du marasme, le président de la FFF, Philippe Diallo, a décidé de remplacer la Ligue par une « société de clubs » et de reprendre la main sur la gouvernance.



Philippe Diallo a présenté ses pistes de réforme, lundi 12 mai, au siège de la Fédération française de football, à Paris.



«On perd des espaces collectifs de dialogue»



ENTRETIEN

CINÉMA L'Acid Cannes, dont *l'Humanité* est partenaire, propose une sélection de neuf films qui témoignent de la diversité du cinéma d'auteur. Rencontre avec sa déléguée générale, **Pauline Ginot**, et **Julien Meunier**, l'un des 14 cinéastes programmateurs de cette édition.

Depuis trente-trois ans, l'Acid (Association du cinéma indépendant pour sa diffusion) accompagne le cinéma d'auteur toute l'année pour aider à sa diffusion et faire le lien avec le public. Dans un contexte tendu pour l'économie de la culture, les films émergents et de la diversité peinent à exister face au rouleau compresseur des blockbusters. Du 14 au 23 mai, l'association propose à Cannes une programmation audacieuse, pensée collectivement par des cinéastes, qui s'ouvre avec le long-métrage *l'Aventura*, de Sophie Letourneau (lire ci-contre), et sur laquelle nous reviendrons dans les jours prochains.

À la veille de l'ouverture du Festival de Cannes, comment se porte le cinéma d'auteur ?

Pauline Ginot C'est difficile de dire qu'il va mal quand on voit la qualité des propositions qu'on a reçues à Cannes, à l'Acid et dans d'autres sélections. Au niveau de la création, de la vitalité, les signaux sont encourageants, mais on a des points d'alerte sur la capacité du public à découvrir les films des auteurs émergents. On s'intéresse aux documentaires, aux premiers et seconds longs métrages,

des films qui ont moins de financement ou des parcours de production plus compliqués mais qui sont le cinéma de demain. Justine Triet a commencé à l'Acid, les frères Boukherma aussi.

Julien Meunier Le blocage se situe au niveau de la diffusion et de l'exploitation. En tant que réalisateur, faire un film représente plusieurs années de travail, pourtant on peut y arriver. Mais ensuite, le film ne parvient pas à exister parce qu'il n'y a pas de salles pour le montrer, pas de distributeur pour l'accompagner. L'Acid est une aide à la diffusion.

Les difficultés à montrer les films se sont-elles accentuées dans les dernières années ?

Pauline Ginot Les blockbusters ont toujours cohabité avec du cinéma d'auteur, mais aujourd'hui les sorties de certains films sont de plus en plus massives. Un cas intéressant est la série des *Star Wars*, emblématique d'une uniformisation de la programmation : le volet de 2017 et celui de 2019 sont sortis dans le même nombre d'établissements mais avec une augmentation de 10 % du nombre de séances pour le second. Et pourtant le nombre d'entrées n'a pas bougé. En revanche, cette augmentation des séances a occupé les écrans et empêché d'autres films d'y avoir accès. De très bonnes salles art et essai qui faisaient 17 % de séances recherche sont passées à 12 %. Dans certains territoires, les

films de l'art et essai et de la recherche ne sont plus visibles à 60 kilomètres à la ronde. À l'Acid, on défend la capacité du public à accéder à une diversité d'œuvres. C'est une question de démocratie.

Julien Meunier Des films qui il y a cinq ou six ans auraient eu une chance en salles sont condamnés. Montrer ces œuvres qui ont très peu de visibilité médiatique demande d'informer le public, d'aller vers lui. J'ai fait la plupart de mes films sans être payé, ça arrive de plus en plus souvent. Certains de nos camarades vont appeler directement les salles, organiser des séances parce qu'il n'y a pas de distributeur.

L'Acid consacre une table ronde aux territoires et aux coupes budgétaires en région. Quels en sont les effets concrets ?

Julien Meunier Les coupes budgétaires impactent très directement notre cinéma. Je me suis pas mal investi dans l'éducation à l'image, je fais des ateliers et des rencontres avec des groupes scolaires. Plus le public est formé, sait ce qu'est une image, un plan, un raccord, plus il sera en capacité d'accueillir nos films. Plus concrètement, l'éducation à l'image fait partie de nos sources de revenus. Quand on doit attendre six mois une réponse pour une aide de financement, quand on n'arrive pas à faire ses heures pour être intermittent, c'est l'une des possibilités qui s'offrent à nous. À un moment, j'avais une quarantaine d'ateliers programmés en Seine-Saint-Denis autour du cinéma des frères Lumière, du jour au lendemain la moitié a sauté, l'instituteur avec qui je travaillais a reçu un mail disant que tout s'arrêtait. C'était une vingtaine d'ateliers, correspondant à 4 000 euros de revenus, qui s'envolaient de façon complètement arbitraire. J'étais face à des enfants de CE2-CM1 qui ne comprenaient pas pourquoi je n'allais pas revenir.

Pauline Ginot L'action culturelle est le troisième acteur qui fait tenir l'équilibre du secteur, avec la distribution et l'exploitation. Elle est portée par des structures associatives,

«J'ai fait la plupart de mes films sans être payé, ça arrive de plus en plus souvent.»
JULIEN MEUNIER, CINÉASTE



L'Acid programme *Put Your Soul on Your Hand and Walk*, avec Fatima Hassouna, photographe gazaouie tuée dans une attaque israélienne.

NEW STORY

des festivals, des acteurs locaux qui s'appuient beaucoup sur le bénévolat. Ils sont fragilisés par les coupes dans les budgets de la culture, mais aussi dans les politiques des quartiers de ville, des territoires ruraux. Quand on touche à la diffusion – seulement trois régions ne l'ont pas fait –, ce sont les publics qu'on impacte. On perd des espaces collectifs de dialogue dans la société, au service d'œuvres ambitieuses. Derrière ces coupes, se cache évidemment un projet politique. Quand Jérôme Seydoux explique qu'il vaut mieux que les gens paient 25 euros pour voir un produit de l'industrie plutôt que cinq films de la diversité à 5 euros, c'est un projet capitaliste qui s'oppose à un projet culturel et social porté par les associations. Le milieu du cinéma n'a pas pris la mesure de ce qui se joue. La précarisation des cinéastes est celle de la création.

L'un des films de la sélection, *Put Your Soul on Your Hand and Walk*, de Sepideh Farsi, a été percuté par l'actualité puisque la protagoniste, la photographe gazaouie Fatima Hassouna, a été tuée dans un bombardement israélien. C'était important que l'Acid se fasse l'écho de la situation à Gaza ?

Julien Meunier Ça le devient évidemment, mais c'est d'abord la qualité du film qui importe. Les choix de cinéma de Sepideh Farsi, son travail de montage, l'intensité de son dispositif de mise en scène nous ont conquis. Le film est très réussi, il est touchant, frappant, et il porte le sujet. Mais s'il avait été faible, nous ne l'aurions pas sélectionné. Ensuite, la vie nous a rattrapés, l'horreur de la guerre et le génocide en cours ont pris beaucoup de place. Nous ne l'aurions pas choisi pour ça, mais nous sommes prêts à le porter aussi pour cette raison.

Pauline Ginot L'Acid se pose toujours la question de la mise en scène, au-delà des sujets. C'était déjà le cas il y a quinze ans avec *Tahrir, place de la Libération*, ou il y a deux ans avec *Pierre, feuille, pistolet (In the Rearview)* sur l'Ukraine. La mort de Fatima Hassouna a percuté le Festival de Cannes bien au-delà de l'Acid, toutes sections confondues. C'est devenu politique. Le film de Sepideh Farsi nous mène au bout de nos métiers: montrer des films est primordial. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR SOPHIE JOUBERT



L'Aventura ou la vraie vie

ACID Présenté en ouverture de la sélection de l'Association du cinéma indépendant, le cinquième film de Sophie Letourneur joue avec les clichés des films de vacances. Une comédie drôle et tendre sur la famille, avec Philippe Katerine à son meilleur.

L'Aventura, de Sophie Letourneur, France, 1h40

Pour les cinéphiles, *L'Avventura* (1960) est un chef-d'œuvre de Michelangelo Antonioni, avec Monica Vitti et Lea Massari, en partie tourné en Sicile et dans les îles Éoliennes. Si le cinquième long métrage de Sophie Letourneur se passe majoritairement en Sardaigne, sa référence se niche plutôt dans la culture populaire avec le tube éponyme de Stone et Charden, duo au brushing seventies inconnu des moins de 40 ans. Après *Voyages en Italie* (2023), dont elle reprend les personnages et le dispositif en le radicalisant, la cinéaste creuse la même veine de la fausse autofiction. Sophie (Sophie Letourneur) quitte Paris avec ses deux enfants de 3 et 11 ans, Raoul et Claudine, et prend un train de nuit pour rejoindre son compagnon Jean-Phi (Philippe Katerine), descendu en voiture jusqu'à Nice. La petite famille recomposée (Jean-Phi est le beau-père de Claudine) embarque pour des vacances au jour le jour, à l'aventure.

D'aventure, il n'y aura point, sauf à considérer que le quotidien

en est une. Et pas des moindres. Entre les hurlements de Raoul qui réclame des bonbons, les récriminations de Claudine contrariée que son petit frère a bu un peu de son Fanta, les agacements de couple et les nombreuses considérations sur la nourriture ou le transit intestinal, les vacances sont une inépuisable réserve d'histoires. Car le principe, on le comprend vite, est la tentative de documenter le périple en vue d'un futur film avec l'enregistrement au fur et à mesure de son récit sur un téléphone portable.

L'ENVERS DE LA CARTE POSTALE

Évidemment tout se brouille: la fausse réalité, la vraie fiction, la chronologie. Le spectateur, grâce à ce procédé narratif, a toujours un coup d'avance sur ce qui va se passer, la scène vécue étant souvent décevante par rapport au récit qui en a été fait, à l'instar d'une tentative d'effraction dans un agritourisme dont on ne saura finalement rien. Sous la décontraction apparente, le film témoigne d'une maîtrise du montage, du rythme et de la mise en scène avec, par exemple, un travelling latéral qui suit la déambulation de Philippe Katerine devant des devantures d'échoppes

sardes. Certains moments, confinés dans une chambre trop petite et un cadre serré, s'étirent jusqu'au malaise, quand les parents épisés enferment le petit Raoul dans la salle de bains pour le punir sans qu'on sache si c'est du lard ou du cochon.

Celles et ceux qui ont aimé *Voyages en Italie* et son regard trivial mais juste sur le couple seront sensibles à cette comédie qui montre l'envers de la carte postale sans complètement l'écorner. En faisant apparaître la mère de Sophie, restée à Paris dans l'appartement du couple, la cinéaste fait le lien avec ses propres souvenirs d'enfance et les films de famille dont elle exhume quelques extraits, comme si le temps qui passe et la maternité étaient un éternel recommencement. C'est tendre, drôle et surtout dérangeant parce que personne n'a envie d'admettre que la vraie vie, c'est aussi manger de la pastèque à côté d'un enfant qui a marché dans son caca en regardant le couche-soleil. C'est culotté, à l'image de l'Acid Cannes, dont le film fait l'ouverture. ■

SOPHIE JOUBERT

Projection à l'Acid Cannes à partir du 15 mai, au cinéma le 2 juillet.



À l'affiche ici dans *L'Aventura*, Sophie Letourneur et Philippe Katerine reforment le couple de *Voyages en Italie*.

ARZONIA DISTRIBUTION



Penélope Guerrero incarne le rôle principal dans ce film inspiré de la Movida madrilène.

La judéo-transition pas gaie-gaie de Mumy Singer

CINÉMA L'Argentin Daniel Burman suit les dilemmes d'une star trans de la chanson qui renoue avec ses origines juives. Une semi-comédie musicale assez raffinée mais sans folie qui pâtit surtout de la comparaison avec des œuvres proches.

Transmitzvah, de Daniel Burman, Argentine, 1h 40

La Palme d'or du film le plus malchanceux de l'année 2024 est décernée à... *Transmitzvah*. En effet, ce film argentin ayant connu sa première mondiale l'an passé au Cinéma de la plage du Festival de Cannes (section off un peu subsidiaire du in) narre la saga d'un transsexuel sur des accents de comédie musicale. Autrement dit, il marchait clairement sur les brisées d'un des phares de l'édition passée, *Emilia Pérez*, de Jacques Audiard. Pourtant, *Transmitzvah* n'a rien du clone brouillon expédié à la va-vite. C'est l'œuvre soignée d'un vétéran du cinéma argentin, Daniel Burman, découvert il y a une bonne vingtaine d'années avec des comédies stylisées mêlant l'humour à la sophistication. Membre de la communauté juive de Buenos Aires et reflétant cette appartenance dans plusieurs de ses films, Burman fut parfois comparé à Woody Allen.

Avec *Transmitzvah*, il lorgnerait plutôt du côté de la Movida madrilène d'autan - Almodovar et Cie. Le titre l'indique, il est question ici d'un trans, Mumy Singer (Penélope Guerrero), fille de commerçant, devenue une star de la chanson électro-yiddish, qui décide sur le tard de faire sa bar-mitsva (ou plutôt sa bat-mitsva, destinée aux filles), rite de passage classique auquel elle s'était refusée avec véhémence durant son adolescence

- lorsqu'elle se prénommait encore Ruben. C'est l'amorce d'un processus complexe qui lui permettra de renouer avec son frère un peu perdu de vue, mais cela ne s'accomplira pas sans heurts - d'autant plus que leur père vient de mourir. Autrement dit, cette fantaisie un peu farcesque et légère dissimule un fond sérieux, voire tragique - pour ce qui est du rapport à la religion et à l'identité juive. Voilà peut-être un peu là où le bât blesse : malgré son concept et l'apport de séquences musicales - plutôt timides et trop succinctement chorégraphiées à notre sens - qui allègent la gravité du sujet, le film ne décolle pas tout à fait et suit sagement les méandres et volte-face de l'héroïne, qui se complaît dans sa pose de diva tourmentée.

Malgré ces tentations et tentatives pour illustrer un registre camp, l'œuvre demeure relativement policée et ne déraille pas autant qu'on aurait pu l'espérer dans le genre mélodramatique et kitsch. On se souvient presque avec nostalgie d'une espèce de brûlot mal troussé sur les tribulations d'une rockeuse queer, *Hedwig and the Angry Inch* (2001), de et avec John Cameron Mitchell, qui avait une autre pêche. Il semble qu'avec le temps, Daniel Burman,

qui pourtant n'est pas si âgé - car il a débuté très jeune dans la réalisation -, ait perdu un peu de son ludisme et de sa flamme. Il se révèle ici l'illustrateur appliquant d'un programme très convenable, très politiquement correct, malgré des apparences alléchantes. ■

VINCENT OSTRIA

Cette fantaisie un peu farcesque et légère dissimule un fond sérieux, voire tragique.

Le patriarcat indien, cible d'un cinéaste bulgare

CINÉMA Meurtrière, prostituée, lesbienne, Nadira détonne. Elle séduit Devika, mettant des grains de sable dans les rouages d'une exploitation sexuelle bien établie.

The Shameless, de Konstantin Bojanov, Suisse-France-Bulgarie, 1h 55

Cannes avait, l'an passé, ouvert en grand ses portes au cinéma indien réalisé par des femmes, avec deux films somptueux en sélection officielle : *All We Imagine as Light*, de Payal Kapadia, lauréate du grand prix, et *Santosh*, de Sandhya Suri. C'est peu dire que ces deux longs métrages ont donné à voir la violence du patriarcat, mais également le combat des femmes pour leur émancipation. À ce diptyque s'ajoute *The Shameless*, qui, même s'il est signé par le Bulgare Konstantin Bojanov, dessine aussi le portrait d'Indiennes, en découvrant les mécanismes de marchandisation de leurs corps. L'œuvre portée par l'incroyable Anasuya Sengupta, lauréate du prix d'interprétation féminine à *Un certain regard*, débute dans l'urgence de la fuite de Nadira, femme énergique, coupable d'avoir poignardé un policier. Quittant Delhi pour le nord de l'Inde, elle se cache parmi les prostituées. Dans le paysage, Nadira tranche.

LE SACRÉ SERT LES INTÉRÊTS ET L'AVIDITÉ DES DOMINANTS

Sa liberté de ton choque son voisinage et intrigue Devika, une jeune femme issue d'un foyer matriarcal dirigé par une mère maquereille. Sa virginité promise à la vente, comme c'est la tradition dans sa famille, Devika entame une idylle avec Nadira. Cet amour, vu comme illicite par la communauté, les met en danger. Nadira n'en a cure et entraîne Devika dans sa rébellion.

Ce thriller charnel et dérangeant est né de la lecture par Konstantin Bojanov de *Neuf Vies : à la recherche du sacré dans l'Inde d'aujourd'hui*, de William Dalrymple. L'auteur y évoque le système de devadasi, des jeunes filles prépubères consacrées d'office à un dieu, ce qui les amène plus sûrement à l'enfer qu'au paradis. Même si cette pratique est désormais prohibée, elle perdure dans certains lieux.

Un moyen pour le réalisateur de rappeler la manière dont le sacré sert les intérêts et l'avidité économique et sexuelle des dominants. Certes, le récit digresse et se perd parfois autour d'une mystique du feu superflue. Mais la beauté formelle du cadre, l'utilisation du clair-obscur et la puissance évocatrice de cette relation ancrent le film dans un mélange fascinant de modernité et de coutumes séculaires rétrogrades. ■

MICHAËL MÉLINARD

Les ailes du désir contre l'homophobie ordinaire

TÉLÉVISION France 2 diffuse un téléfilm inspiré du livre de Sophie de Baere. Une œuvre puissante sur la violence du harcèlement et l'amour incandescent entre deux adolescents.

Les Ailes collées, France 2, 21h10

Paul est un adolescent de 15 ans qui souffre un peu de solitude. En cet été 1983, il est rejeté par les garçons et les filles de son lycée, qui le moquent et le bousculent, sans trop de raison. Sa rencontre avec Joseph, un garçon solaire, va bousculer la donne. Leur amitié est quasi immédiate, leur attirance aussi, et

Un baiser échangé entre les deux garçons est découvert...

Diffusé en amont de la Journée mondiale contre l'homophobie, le 17 mai, le téléfilm parle de deux maux qui rongent la société : le rejet des homosexuels et le harcèlement scolaire.

L'histoire commence, de nos jours, au mariage de Paul (Roby Schinasi). Pour lui faire

plaisir, son épouse Ana (Pauline Bression), enceinte, a retrouvé Joseph (Jeremy Kapone). Sa présence ravive chez le jeune marié des souvenirs de baignades dans la rivière, de virées en forêt sur la mobylette de Joseph, de complicité. Mais aussi ceux, terribles, d'une nuit de cauchemar, fil rouge du récit. Le bouleversement que provoque la présence de cet ami montre la force du lien forgé à l'adolescence, dans l'adversité.

Car il a suffi qu'un baiser échangé entre les deux garçons soit découvert pour

que les insultes les plus atroces fusent. Le mobile home où vit Joseph (Alexis Rosenstiehl) est barré d'une insulte faite à la peinture rouge, lui-même est roué de coups : sa mère (Constance Dollé) l'exile chez son

père, à Toronto, au Canada. C'est seul que Paul (Max Libert) va devoir affronter la meute, et surtout Richard (Hugo Attard) qui le cogne, lui colle un triangle rose dans le dos en sortant d'un cours sur la Shoah, lui pissoit dessus, le viole même avec ce qui lui tombe sous la main. Évidemment,

on ne peut sortir indemne de ce genre de harcèlement systématique et violent. Évidemment, l'institution scolaire ne voit rien et joue le fameux « parole contre parole » : on est en 1983.

UNE HISTOIRE INTERROMPUE

Le téléfilm montre aussi la puissance de la masculinité toxique et sa totale normalisation dans la société d'alors. Par les actes homophobes que déclenche la simple vue ou l'évocation d'un baiser entre deux garçons. Mais aussi par les réflexions du père de Paul (Julien Tortora), dentiste et don juan, sur le sida, qui commençait alors ses

ravages, et par ses actes, jusqu'au bout du film. Et par la façon dont les femmes sont traitées, bien évidemment.

Le film joue sur trois temporalités : celle du passé, vive et colorée. Celle du présent, dans des couleurs froides. Celle aussi des étreintes, magnifiques plans, très pudiques, dans les tons orangés. Le film est un jeu de dominos : les deux héros trimballent leurs traumatismes sur la durée. Mais, s'ils sont empêchés d'être par cette histoire interrompue, la force de ce sentiment amoureux, harmonieux, évident, porte tout le film. ■

CAROLINE CONSTANT



En 1983, la rencontre entre Paul (Max Libert, en haut) et Joseph (Alexis Rosenstiehl, en bas) va bouleverser leurs vies. EVE KIRCHNER/SEPTEMBRE PRODUCTIONS/FRANCE TÉLÉVISIONS

**DROIT À L'IVG
FRAGILE LIBERTÉ**

L'HUMANITÉ

POUR COMMANDER EN LIGNE ET RÉGLER PAR CARTE BANCAIRE, CAPTUREZ CE QR CODE À L'AIDE DE VOTRE SMARTPHONE

JE COMMANDÉ *

Le hors-série *Droit à l'IVG, fragile liberté* au prix de 9,90 € + 3 € de frais de port **, soit 12,90 € x exemplaire(s) = €

TOTAL DE MA COMMANDE €

* Déjà de livraison de 10 à 12 jours
** France métropolitaine

PRÉNOM

NOM

ADRESSE

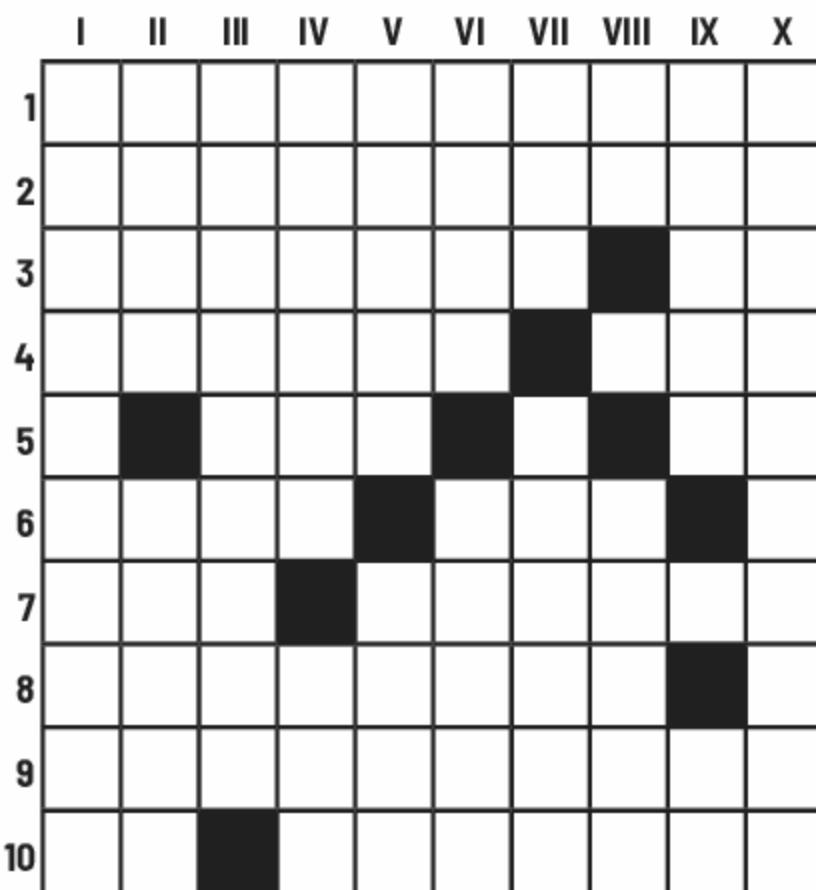
VILLE **CODE POSTAL**

TÉLÉPHONE **E-MAIL**

À renvoyer rempli et accompagné d'un chèque à l'ordre de **L'HUMANITÉ**, SERVICE DIFFUSION 33, rue des Granges Galand 37550 SAINT-AVERTIN

Carnet

Billy Pelletier est décédé à l'âge de 88 ans. Originaire de Locminé, dans le Morbihan, il a passé sa vie active à Paris et en région parisienne comme conducteur de camions, spécialisé dans le transport du matériel lourd des entreprises. Il est ensuite revenu à Locminé pour y prendre sa retraite, il y a une trentaine d'années. Militant communiste de toujours, il a été diffuseur bénévole de l'Humanité durant de longues années, notamment sur la place du Tertre, à Montmartre (Paris 18^e). Le Breton a fait partie des équipes de montage de la Fête de l'Humanité, au parc de La Courneuve, ce qui lui a valu de recevoir la médaille des bâtsiseurs. De retour dans sa Bretagne natale pour sa retraite, il a poursuivi ses activités militantes de la section de Pontivy (distribution de tracts, affichages, campagnes électorales, fêtes de l'Evel à Baud ou de l'Avenir à Pontivy et Fête de l'Humanité Bretagne à Lanester. Ses obsèques ont eu lieu au cimetière de Locminé. L'Humanité présente ses condoléances à sa famille et à ses proches.

MOTS CROISÉS N° 24 192 par Martial Dubois**HORIZONTALEMENT**

1. Déguisements bizarres. 2. Coup de foudre. Évalua. 3. Après il. Gros cube. 4. Apprivoisèrent. 5. Vieux oui. Un seul vous manque, et tout est dépeuplé. Exclamation familière de défi. 6. Alourdie. Pâté impérial. 7. Vieil emportement. Saint évêque de Reims. 8. Besoins impérieux. 9. Allons de l'extérieur vers l'intérieur. Un nouveau qui sait déjà se faire entendre. 10. Peintre hollandais. Personnages de bouffons.

VERTICIALEMENT

I. Petits luths. II. Appâtèrent. III. Porcherie. Communauté fermée. IV. Station thermale de l'Allier. Large période historique. V. Argon. Chapeau à larges bords relevés. VI. Membrane gélatineuse formée à la surface du vin. Étain. VII. Roseau aromatique. Troisième glaciation quaternaire. VIII. Pourvu de certains avantages. Sans bavure. IX. Surprise devant un spectacle extraordinaire. X. Qui est à elle. Passés au crible.

A. Stetson. VI. Mère. Sn. VII. Accoré. Riss. VIII. Doté. Net. IX. Etonnement. X. Sa. Tamises. Sots. VERTICAMENT. I. Mandolines. II. Amorcèrent. III. Soue. Seete. IV. Cusset. Ere. V. Serent. 5. Oc. Ètre. Na. 6. L'estee. Nem. 7. I're. Remi. 8. Necessités. 9. Entrons. Né. 10. Steen. SOLUTION. HORIZONTALEMENT. 1. Mascara. 2. Amour. 3. Nous. 4. Drés-

L'Humanité

Fondateur Jean Jaurès **Directeur** Fabien Gay
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Société nouvelle du journal l'Humanité (SA 99 ans à compter du 1^{er} janvier 1957)
Capital social 3 000 000 euros **Siège social** 5, rue Pleyel, immeuble Calliope, 93528 Saint-Denis CEDEX
Téléphone 01 49 22 72 72
Service aux abonnés Tél. : 01 55 84 40 30
E-mail: relationlecteur@humanite.fr
Vente en kiosques
Gestion, réglage et promotion: agence Boconseil.
Tél. : 09 67 32 09 34.

E-mail: oborscha@boconseilame.fr

Vente militante 01 49 22 73 55**Publicité** Comédiance. Olivier Valentin, président

Tél. : 01 49 22 74 51 (commerciale)

Tél. : 01 49 22 74 53 (annonces classées)

Tél. : 01 49 22 74 89 (annonces légales)

Directoire

Fabien Gay, président du directoire et directeur de la publication; Maud Vergnol, codirectrice de la rédaction; Anthony Daguet, secrétaire général et codirecteur de la publication

Conseil de surveillance

Jean-Louis Frostin, président

Actionnaires principaux SAS Fonds d'Humanité,

Association des lectrices et des lecteurs de l'Humanité

Impression POP (La Courneuve), SMP (Vitrolles), Nancy-Print, CILA (Nantes), CIMP (Toulouse)**Numéro ISSN** 0242-6870**Dépôt légal** Date de parution**Commission paritaire** 1124 C 79615**Tirage du 12 mai 2025** 25 893 exemplaires

Imprimé sur des papiers produits en France, Belgique et Espagne - 60% ou 100 % de fibres recyclées - IFDG. Eutrophisation PTot : 0,01 kg/tonne.

**Miroir du Cyclisme revient !****GRÂCE À VOUS...**

Participez au retour du magazine mythique de la petite reine !

MIROIR DU CYCLISME

À l'heure des grands changements dans ce sport, nous souhaitons revenir à ce qui anime le cyclisme: la dimension humaine, les histoires qui émaillent les parcours des coureurs, le sens du collectif, avec la volonté de « dire » notre époque.

VOUS POUVEZ FAIRE UN DON EN LIGNE, SUR NOTRE PAGE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

**JE CHOISIS LE MONTANT DE MA CONTRIBUTION**

- 15 €** Je réserve le magazine (frais de port inclus)
- 25 €** Je reçois le magazine / la casquette Miroir du Cyclisme
- 100 €** On m'offre le magazine / la casquette Miroir du Cyclisme / 1 poster grand format
- Montant libre** Je soutiens l'aventure en faisant don de €

NOM / PRÉNOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE _____

E-MAIL _____

À renvoyer rempli et accompagné d'un chèque à l'ordre de l'Humanité en partage à: L'HUMANITÉ, Miroir du Cyclisme - Immeuble Calliope - 5, rue Pleyel - 93528 Saint-Denis CEDEX

DÉFISCALISATION Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable

■ Je souhaite que mon nom apparaisse sur le mur des donateurs et donatrices du futur site de Miroir du Cyclisme en remerciement de mon soutien.

Magazine de 124 pages au format 23x30

Souscription 2025**Le prix de la vérité**

FAKE NEWS, DIVISION, MANIPULATION, RACISME, HAINE, BFM TV, C NEWS, DISCRIMINATION, G8, COMPLOTS, CORRUPTION

**JE FAIS UN DON À L'HUMANITÉ EN VERSANT**

NOM / PRÉNOM _____

E-MAIL _____

TÉL. _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

J'accepte de recevoir des informations de la part de l'Humanité
Votre don est à retourner à l'Humanité, souscription, immeuble Calliope, 5, rue Pleyel - 93528 Saint-Denis Cedex.

OU JE FAIS UN DON EN LIGNE !**RÉFISCALISATION** VOTRE DON VOUS DONNE DROIT À UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DE 66 %, DANS LA LIMITÉ DE 20 % DU REVENU IMPÔSSABLE.

Par exemple, si je donne 100 €, je récupère 66 €. Si je donne 200 €, je récupère 132 €.

Si je donne 500 €, je récupère 330 €.

Je fais un don de 1 à 499 € :

Remplissez ce bulletin et envoyez-le accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de Presse et Pluralisme Humanité.

Je donne 500 € ou plus :

Remplissez ce bulletin et envoyez-le accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'Humanité en partage.



Le véritable enjeu est la répartition capital-travail

Massacres à Gaza, en Ukraine et au Soudan, avènement de l'extrême droite et de la ploutocratie, surenchère agressive et cacophonie médiatique trumpistes, protectionnisme nationaliste, austérité budgétaire et guerre aux pauvres... Une fois de plus, et comme toujours, le capitalisme nous mène droit dans le mur. Et ne nous propose comme seule sortie de crise que la fuite aveugle dans la guerre économique et l'économie de guerre.

La seconde élection de Trump a marqué un tournant. Une véritable guerre culturelle a été engagée par l'internationale réactionnaire. La fenêtre d'Overton s'est transformée en baie vitrée, les cordons sanitaires sont rompus et la droite « classique » poursuit sa mue vers l'extrême droite. La technique utilisée est la montée des nations les unes contre les autres. Patriotisme économique et nationalisme culturel sont imposés comme des références absolues. L'étranger, l'étrangère, toute personne considérée comme différente est présentée comme un danger. Les luttes pour l'égalité et la justice sociale sont traitées de « wokistes », la nouvelle insulte passe-partout des réactionnaires. Une cacophonie et un confusionnisme savamment entretenus pour dissimuler le véritable enjeu : la répartition capital-travail.

Cette guerre culturelle n'a en effet qu'un objectif : relancer les politiques néolibérales et la course à la maximisation des profits. En s'attaquant à tout ce qui pourrait freiner la captation de parts de marché par les actionnaires privés : services publics, sécurité sociale, syndicats, mutuelles, ONG, associations luttant contre les discriminations... Dans ce contexte troublé et inquiétant, on nous enjoint d'ailleurs de préparer des kits de survie, mais aussi et surtout de repenser notre modèle industriel à l'aune du réar-

« Le protectionnisme, dans le système capitaliste actuel, ne doit pas être un tabou. »

mement. En Belgique, le ministre de la Défense – un nationaliste flamand flirtant ouvertement avec l'extrême droite – prône la reconversion de l'usine Audi à Forest (1) en une usine d'armement. Une fuite en avant militariste sans projet politique, social ou industriel sérieux, mais qui fait le bonheur – et les clics – des sites d'actualité en continu et de leurs réseaux.

Soyons clairs, adopter une stratégie de défense est important. La stabilité et la sécurité sont des

Sous la houlette de la Commission européenne, les Vingt-Sept ont engagé une course aux armements.

Les syndicalistes du continent livrent des clés pour la construction d'une économie de paix.



ERIC-LA MANO/BELGA/AP

JEAN-FRANÇOIS TAMELLINI
Secrétaire général de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) wallonne

conditions de base pour construire ou consolider des démocraties. Une politique industrielle publique de l'armement, régulée et coordonnée au niveau européen, pourrait être déployée, dans une logique semblable à celle qui avait mené à la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (Ceca) au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Mais il y a une énorme différence entre une stratégie de défense visant à favoriser les conditions de paix entre États et une politique va-t-en-guerre visant à enrichir les actionnaires privés d'entreprises d'armement.

Soyons clairs, encore : le protectionnisme, dans le système capitaliste actuel, ne doit pas être un tabou. Encore faut-il qu'il soit pensé dans une optique de progrès social et environnemental. Si elles servent à freiner le shopping fiscal, social et environnemental des multinationales, à relocaliser l'économie, à garantir la souveraineté sur les besoins fondamentaux, et non à asservir d'autres peuples, les taxes ont clairement un rôle à jouer. Mais on est alors à l'opposé du modèle nationaliste de Trump.

Ces quarante dernières années, le démantèlement de l'industrie européenne est allé de pair avec celui des systèmes de sécurité sociale, entraînant une précarisation de l'emploi, des salaires et des conditions de travail. Pour affronter la guerre commerciale et financer le réarmement, les va-t-en-guerre libéraux voudraient aujourd'hui sabrer une fois de plus dans la sécurité sociale et les services publics. Militarisme et austérité, un beau projet d'avenir...

Face à cette radicalisation de la droite, la gauche, dans son ensemble et sa diversité, doit reprendre les clefs du débat, réaffirmer ses valeurs et la pertinence de ses analyses. Remettre au premier plan le rapport de force capital-travail, en repensant le modèle sur la base des besoins fondamentaux des populations. C'est sur cette base qu'avait été créée la Sécurité sociale après guerre, un modèle qui a permis aux corps de se redresser et à l'économie de se développer, grâce au travail de la classe ouvrière, parmi lesquels de nombreux travailleuses et travailleurs migrants. Il nous faut aujourd'hui aller

« Le combat pour préserver la planète prime sur leur capitalisme de guerre. »

plus loin et travailler à une transformation radicale de l'économie au service du progrès social, de la protection de l'environnement et du renforcement de la démocratie.

La guerre économique et l'économie de guerre ne sont que des impasses mortifères. Il est indispensable de recréer les vraies conditions qui assureront une paix durable au niveau mondial : le rétablissement d'un cordon sanitaire inviolable à l'égard de l'extrême droite et une meilleure répartition des richesses. En ajoutant l'indispensable dimension environnementale aux conditions qui avaient rendu possible le pacte social d'après guerre, rappelant aux fous de ce monde que le combat pour préserver la planète prime sur leur capitalisme de guerre et leurs guerres commerciales. Revendiquer, militer et lutter pour une meilleure répartition des richesses doit être une priorité pour les forces de gauche. La réduction des inégalités et le progrès social sont les meilleures armes contre l'extrême droite, ses idées et ses logiques guerrières. ■

(1) L'usine Audi de Forest a été fermée en février à la suite d'une décision de la multinationale, pourtant largement bénéficiaire, entraînant le licenciement de plus de 4 000 travailleuses et travailleurs employés de l'entreprise ou de sous-traitants.



« *Groland* a un statut un peu à part dans le système Bolloré, l'équipe a toujours un peu l'impression que c'est la dernière saison », rappelle le cheminot.

MAYLIS ROLLAND/HANS LUCAS

Angers (Maine-et-Loire), envoyé spécial.

C'est un des rares Français auquel il aura suffi de « traverser la rue » pour décrocher le job. Ou plutôt de répondre à une annonce de casting et de compter sur sa gueule de l'emploi. Depuis 2017, Raphaël Jimenez a l'honneur d'être le sosie officiel d'Emmanuel Macron – rebaptisé « Micron » – pour le Groland, ce pays fictif voisin du nôtre où les PMU et la Suze sont rois.

Pour *l'Humanité*, le quadragénaire ne donne pas rendez-vous à Groville ou à Mufflins, mais dans un bistrot d'Angers (Maine-et-Loire), où il habite avec son épouse, comédienne, et leurs deux enfants. Plus grand que le président, c'est plutôt avec une silhouette gaullienne qu'il nous surplombe. Cela mis à part, la ressemblance est édifiante, sitôt que Raphaël Jimenez enlève ses lunettes rondes pour leur préférer des lentilles. « *J'ai toujours trouvé con l'histoire de Clark Kent et Superman, mais en fait, c'est vrai que ça marche !* » dit-il en rigolant.

Même regard bleu acier, mêmes pattes sur les tempes (il les a laissées pousser pour appuyer la ressemblance), même capacité à vous crisper d'un sourire tête à claques et séducteur de marchand d'assurances. « *Jouer Micron, ce n'est pas dur, il suffit de s'accrocher à son arrogance et de bouger beaucoup les mains, déroule-t-il. Je suis admiratif de l'aplomb avec lequel les politiques peuvent raconter tout puisson contraire.* » Sa ressemblance physique l'a conduit à jouer le président – le vrai, cette fois – à d'autres occasions : ici un épisode de *Fais pas si, fais pas ça*, là un clip du groupe Trust.

Raphaël Jimenez, Jupiter sauce grolandaise

Cheminot de métier, ce quadragénaire incarne depuis 2017 Emmanuel Micron dans l'émission satirique de Canal Plus grâce à sa ressemblance bluffante avec le président français.

Dans *Groland*, son Micron est une sorte de Macron sans le filtre (relatif) de la communication politique. Quand le président français disserte sur les « *Gaulois réfractaires* », son homologue grolandais déclare, avec le même ton de père de famille agacé, que, « *ceux qui ne veulent pas changer, c'est des feignasses, des connards, des enculés* ». Après un remaniement, Micron annonce qu'il a « *viré l'autre buse pour mettre l'autre con à la place* ». Il lui suffit de surmonter sa timidité naturelle et de pousser le curseur.

C'est son épouse qui l'a encouragé à répondre à cette annonce de casting publiée en 2017. *Groland* cherchait un sosie pour succéder à François Groland et Nano Sarko. Mais pas seulement : « *Je me suis retrouvé dans un couloir de Canal à côté d'un faux Donald Trump* », se souvient Raphaël Jimenez. Le rôle présidentiel est pour lui. Depuis huit ans, une fois toutes les trois

semaines, il monte à Paris pour tourner quelques sketchs. Une bulle dans son quotidien. Dans la vraie vie, Raphaël Jimenez n'est pas président – ça, on s'en doutait –, mais pas comédien professionnel non plus.

PHILOSOPHIE À LA SORBONNE ET SOCIOLOGIE À SCIENCES-PO

Son univers professionnel et culturel l'emmène assez loin des dorures de l'Élysée. Fils d'un cheminot anarcho-syndicaliste, cheminot lui-même pour le réseau TER des Pays de la Loire, le Grolandais d'adoption épouse son temps libre à tâter de la guitare au sein d'un groupe de rock amateur, ponce les albums de Kings of Leon et des Strokes, quand il ne va pas s'offrir un pogo au Hellfest, grand-messe de la musique metal.

À la maison, Raphaël Jimenez lit *Socialter, le Monde diplomatique*, mais parfois aussi

un livre du très libéral Gaspard Koenig. Né à Créteil, dans le Val-de-Marne, il a étudié la philosophie à la Sorbonne et la sociologie à Sciences-Po. Il aime les idées qui s'entrechoquent, le débat plutôt que le clash. Ses grands-parents étaient des républicains espagnols qui ont fui la guerre. « *Une histoire à laquelle je ne m'intéresse pas autant que je devrais* », s'excuse-t-il.

À la télévision, il est devenu un fragment de cette culture pop si française qu'in-carne *Groland*. Dans le costard jupitérien, on l'a vu se torcher – très littéralement – avec le Code du travail, dormir nu dans le coffre-fort d'Alexandre « Benlala » ou reprendre Michel Sardou pour défendre Brigitte : « *Ne lappelez plus jamais trans* », ont osé les auteurs grolandais, en référence aux théories du complot visant la première dame. L'émission, à l'antenne depuis 1992, tient de l'anomalie sur le Canal Plus de Vincent Bolloré, qui a fini par avoir le scalp des *Guignols de l'info*. « *Groland, c'est une espèce à protéger dans la biodiversité de l'humour* », confirme Raphaël Jimenez. On a un statut un peu à part dans le système Bolloré, l'équipe a toujours un peu l'impression que c'est la dernière saison. »

Au-delà des potentiels caprices du milliardaire d'extrême droite, le cheminot sait que l'aventure a une date de péremption. En 2027, Emmanuel Macron ne sera plus président et il faudra que la présidence du Groland se dégote un nouvel ersatz de chef d'État. En attendant, il reste à Raphaël Jimenez quelques belles années de gouaille, et au moins deux défilés au Fifigrot, le Festival toulousain du film grolandais. Sur un char, Emmanuel Micron y parade chaque année, esprit grand guignol et carnaval, sous les huées de la foule. ■

CYPRIEN CADDEO